

L'An deux mille dix-neuf, le 05 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 30 janvier 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

M. Michel MOLINA, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS :**

M. ALBENQUE Roger, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CAPUANO Giovanni, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, M ETTAZAOUI Driss à partir du dossier n°20, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre à partir du dossier n°22, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M RANGER Michel, Mme REVEL Kitty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M VEYRI Timour à partir du dossier n°17, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M WILMART Marceau, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M GHZALALE Fouad, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, Mme MARAGLIANO Francine, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Madame PRÉVOST Annie suppléant(e) de Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur DAUCHEZ Philippe suppléant(e) de Monsieur HEBERT Dominique, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

Monsieur Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Mme Karène BEAUVILLARD jusqu'au dossier n°22, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Madame Coumba DIOUKHANÉ, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Hervé GILLES a donné pouvoir à Monsieur Marc MORILLON, Madame Severine

GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Maryata KONTE a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Françoise LUVINI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Monsieur Rémi PRIEZ a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO.

#### **ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur CAILLEUX Jean-Michel, Monsieur CHAMPREDON Michel, Madame COSTENTIN Stéphanie, Monsieur DESSAINT Didier, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MASSON Serge, Madame MORDRET Anaïs, Monsieur ROUSSEL Cédric, Madame SAMSON Michelle, Monsieur SILIGHINI Gérard, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur ALLANO Jean-Claude, Madame ROUVEIX Michèle.

\*\*\*

#### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, j'ai tout d'abord le plaisir de vous annoncer que nous avons un nouveau Président parmi nous – et quel Président – : M. Bernard BROCHOT. Il a été élu à l'unanimité Président du SMABI. Toutes nos félicitations à lui.

[Applaudissements]

#### **M. Guy LEFRAND**

Tu payes ta bouteille à la fin, Bernard ? Il nous a prévus un petit pot après. Génial. Deuxième bonne nouvelle : Bruno GROIZELEAU sera avec nous ce soir par téléphone sur les questions « budget et finances ». Il sera présent aux côtés de Sylvain BOREGGIO pour nous accompagner sur les délibérations « finances », « budget », « fiscalité », etc. Voilà pour les bonnes nouvelles du jour.

---

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 19 décembre 2018**

#### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 19 décembre dernier que vous avez dû recevoir par mail et avec le dossier du présent Conseil. Avez-vous des remarques ou des observations sur ce procès-verbal ? Pas de sujet. Je considère donc qu'il est adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le procès-verbal littéral de la séance en date du 19 décembre 2018.

---

#### **SETOM – Nouveaux statuts – Adoption**

#### **M. Guy LEFRAND**

La première délibération, mes chers collègues, appelle l'adoption des nouveaux statuts du SETOM. Le 21 décembre 2018, le SETOM a accepté l'adhésion d'EPN au syndicat. Il interroge maintenant ses EPCI membres afin d'avoir la validation définitive.

Par ailleurs, le SETOM a modifié ses statuts pour respecter ce qui lui était demandé notamment par la Préfecture, de sorte à intégrer EPN à ses membres mais également à exclure du champ de ses compétences la gestion des déchèteries qui vont être rendues aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'est une obligation légale à laquelle le SETOM se conforme.

Il vous est donc proposé d'adopter cette nouvelle rédaction des statuts en sachant que nous-mêmes avons déjà gardé nos déchéteries.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOPTE** les nouveaux statuts du SETOM qui intègrent EPN au syndicat et qui excluent la gestion des déchéteries des compétences du SETOM

---

## **Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, je me dois de vous présenter le rapport sur la situation en matière d'égalité hommes/femmes et femmes/hommes au sein de notre EPCI. Celui-ci doit vous être présenté préalablement au débat sur le projet de budget. Vous avez eu le rapport détaillé, je ne vais donc pas le redétailler. Je vais vous donner quelques chiffres en sachant que ce sont ceux de 2017. Sur un total de 615 agents titulaires et non titulaires sur des emplois permanents : 46 % sont des femmes et 54 % sont des hommes. En 2014, les femmes représentaient 31,85 % des effectifs. Il y a bien sûr eu des mutualisations et des transferts de compétences qui ont modifié cette donne. Les femmes sont très majoritaires dans la filière administrative à hauteur de 81 % ; dans l'animation (87 %) ; dans la culture (86 %). Les hommes sont majoritaires à hauteur de 87 % dans la filière technique.

15 % des femmes sont à temps partiel contre 4 % des hommes.

28 % des femmes ont plus de 50 ans contre 42 % des hommes. Les femmes sont donc globalement beaucoup plus jeunes que les hommes dans notre Agglomération.

Toutes filières confondues, 49 % des cadres A sont des femmes contre 51 % des hommes. Elles sont 62 % des cadres A en filière administrative alors que les hommes représentent 75 % des cadres A dans la filière technique.

Avez-vous des remarques ou des observations sur ce rapport ? M. NOGARÈDE.

### **M. Alain NOGARÈDE**

Je trouve que la répartition par filière pourrait s'améliorer. Je vois que dans le social, il y a 100 % de femmes ; dans le sport, il y a 71 % d'hommes. S'il y avait des rééquilibrages, cela pourrait être, à mon sens, bénéfique pour tout le monde. En revanche, les hommes ne sont pas très cultivés : ils ne sont que 14 %.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci pour ces remarques frappées au coin du bon sens. D'autres remarques ? Je considère donc que nous avons pris acte de ce rapport puisqu'il n'y a pas de vote. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **PREND ACTE** du rapport sur la situation d'Évreux Portes de Normandie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté, et ce préalablement aux débats sur le projet de budget 2019.

---

## **Zone d'activité des Surettes – Cession de terrain à la SAS ETS GOUZE**

### **M. Guy LEFRAND**

En l'absence de Stéphanie AUGER, je vais vous présenter quelques dossiers concernant l'attractivité économique. Dans la zone d'activité des Surettes, nous vous proposons de céder un terrain à la SAS Ets Gouze. Créée en 1966, l'entreprise est actuellement localisée au 25 rue Maillot à Évreux. Elle est spécialisée dans le nettoyage industriel. Le groupe compte aujourd'hui cinq agences à Amiens, Compiègne, Évreux, Lille et Rouen. Il compte environ 800 collaborateurs dont 200 sur la Normandie. Les Ets Gouze nous ont demandé de pouvoir acquérir ce terrain dans la mesure où leur site actuel n'est plus du tout adapté aux conditions de travail et de développement de l'entreprise. Ils souhaitent se porter acquéreur du site « Vaillant » à Normanville avec démolition totale de la maison actuelle et construction d'un nouveau siège social qui regroupera l'ensemble des services généraux, techniques et formations de l'entreprise. Il est proposé de le céder pour un montant de 106 200 € hors taxes. Pas d'opposition ? Adoptée. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **CEDE** à la SAS ETS GOUZE (société spécialisée dans le nettoyage industriel) ou toute société qu'elle se substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles C 33 et C34 sises à Normanville et la parcelle ZA 41 sise à Gravigny (zone d'activité des Sures), pour une superficie de 1711m<sup>2</sup> pour un montant de 106 200 € HT, les frais de notaire et les frais de géomètre étant à la charge de l'Acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

### **Parc d'activités du Long Buisson 3 - Acquisition de terrain appartenant à la Commune de Guichainville**

**M. Guy LEFRAND**

Nous attaquons quelques délibérations concernant le Long Buisson 3. Nous allons vous présenter une diapositive permettant de faire le point sur le secteur foncier du Long Buisson 3. Dans cette première délibération, je vous propose d'acquérir un terrain appartenant à la commune de Guichainville. Celle-ci propose de nous céder les parcelles AD 5, 6 et 19 d'une contenance de 38 650 m<sup>2</sup> au prix de 386 500 €. Sur la diapositive, vous voyez que ce qui est en vert appartient d'ores et déjà à l'Agglomération ; la partie en bleu ciel concerne la délibération suivante. La partie en rouge fera l'objet d'une délibération présentée par Xavier HUBERT dans quelques instants. Nous avons donc, aujourd'hui, une maîtrise foncière quasi complète de ce Long Buisson 3. Nous aurons, à l'issue de ces délibérations, une maîtrise quasi complète qui nous permettra maintenant d'avancer rapidement. Pas d'opposition ? Adoptée. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE**, dans le cadre du projet d'aménagement du secteur dit du Long Buisson 3, l'acquisition auprès de la commune de Guichainville, des parcelles sises sur la commune, section AD numéro 5, 6 et 19 d'une contenance de 38 650m<sup>2</sup> au prix de 386 500 €. Les frais de notaire seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

---

### **Parc d'activité du Long Buisson 3 – Acquisition de terrain appartenant à la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de Normandie (SAFER)**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant appelle l'acquisition de terrain appartenant à la SAFER. Ils sont en bleu ciel sur la gauche de la diapositive. La SAFER nous a fait parvenir une promesse d'achat concernant un terrain lui appartenant à Angerville-la-Campagne (ZA n°7) pour une superficie de 91 ares. Le prix de cette parcelle libre de toute location et exploitation de 9 100 m<sup>2</sup> s'élève à 100 370 €. Pas d'opposition ? Adoptée. Merci.

*Le Conseil communautaire :*

- **DÉCIDE** dans le cadre du projet d'aménagement du secteur dit du Long Buisson 3, l'acquisition auprès de la SAFER, d'un terrain sis à Angerville la Campagne, cadastré section ZA n°7 pour une superficie de 91 ares 00 centiare, au prix de 100 370 € acte en mains, c'est-à-dire que les frais d'acte de notaire sont compris dans le prix et seront payés par le vendeur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse unilatérale d'achat avec levée d'option au plus tard le 31 décembre 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente authentique et à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

---

## Parc d'activités du Long Buisson 3 – Aménagement – Procédure de Déclaration d'Utilité Publique

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. HUBERT.

**M. Xavier HUBERT**

Mes chers collègues. Il s'agit toujours du Long Buisson 3. Sur la diapositive, c'est la parcelle rouge qui fait difficulté. Celle-ci est en indivision successorale. Il vous est proposé, afin de ne pas bloquer le projet puisque nous maîtrisons quasiment l'intégralité de la superficie pour réaliser notre parc d'activités, d'utiliser la technique de la déclaration d'utilité publique qui permet, à terme, si les négociations amiables n'aboutissaient pas, de pouvoir exproprier les propriétaires contre une juste indemnité. Vous savez qu'il y a deux phases : une administrative au cours de laquelle on sollicite un arrêté préfectoral qui déclare notre projet d'utilité publique et éventuellement une seconde phase judiciaire qui acte le transfert de propriété et indemnise le propriétaire.

C'est donc une délibération qui nous permet de lancer cette procédure et d'autoriser le Président à solliciter auprès du Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. La carte est éclairante pour dire que c'est cette parcelle, dont nous ne sommes pas certains d'acquérir rapidement la propriété et dans des conditions simples, qui nous fait lancer cette procédure.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Nous aurons ainsi la quasi-totalité du territoire du Long Buisson 3.

M. CAMOIN.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Sur ces trois parcelles, il y a actuellement des travaux de nivellement. Est-ce que cela concerne cette parcelle ? Est-ce que vous savez ce qui se passe ?

**M. Guy LEFRAND**

Ce sont les fouilles archéologiques. Il s'agit de fouilles préventives sur les terrains qui nous appartiennent.

**M. Emmanuel CAMOIN**

D'accord. Il n'y a donc pas eu de cession ?

**M. Guy LEFRAND**

Non. Ce sont les fouilles préventives tout simplement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DÉCIDE** dans le cadre du projet d'aménagement du parc d'activités du Long Buisson 3, le lancement de la procédure d'expropriation pour l'acquisition des propriétés nécessaires à la réalisation de ce parc d'activités sur les communes d'Évreux, de Guichainville et d'Angerville la Campagne, sans toutefois préjuger des accords amiables qui pourront intervenir concomitamment, au cours de cette procédure et **AUTORISE** Monsieur le Président :*

- à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Eure l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique dudit projet d'aménagement et de l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité ;*
- à prendre toutes les mesures nécessaires, et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

---

## Bourse aux pépins de la Smart'Up – Octroi d'une aide au loyer à la société SHOPPING WINNER

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle l'octroi d'une aide au loyer à la société Shopping Winner dans le cadre de la Bourse aux pépins de la Smart'Up. La société Shopping Winner gère une application qui a pour vocation de réduire le gâchis alimentaire en mettant en relation des commerçants et des consommateurs. Il vous est proposé une subvention représentant 20 % des loyers pendant un an, soit la somme de 290,40 €.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE** une subvention de 290,40 € à la société **SHOPPING WINNER** pour 12 mois d'occupation des locaux de la Smart'Up et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente ainsi que tout avenant éventuel à intervenir.

---

## Partenariat quinquennal Évreux Portes de Normandie/Université de Rouen – Subvention 2019

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. MABIRE.

**M. Arnaud MABIRE**

Bonsoir à tous. Il s'agit de trois délibérations concernant l'enseignement supérieur.

Je vous propose de faire un propos introductif afin de balayer rapidement ces trois délibérations qui sont les mêmes depuis plusieurs années. Comme vous le savez, nous avons sur Évreux environ 3 800 étudiants dont 1 300 sont formés en antennes universitaires. Ils vont de bac+2 jusqu'à l'école d'ingénieurs en passant par des doctorats. Nous avons quatre laboratoires universitaires avec une quarantaine de chercheurs sur Évreux. Certains d'entre eux sont, hélas, au chômage technique depuis l'incendie de l'IUT. Je pense que vous avez tous lu dans les journaux ce qui s'est passé. Nous accueillons environ 16 doctorants dans nos laboratoires. Ils viennent de Normandie mais aussi d'autres universités. Nous avons trois plates-formes technologiques avec une salle blanche de niveau 2 qui permet aux petites entreprises, aux starts up, de venir faire des tests qu'elles ne pourraient pas faire ailleurs et aux grosses entreprises d'utiliser un peu cette plate-forme pour faire de la R&D plutôt que d'avoir chez elles ce type d'outils. Nous sommes situés dans le bassin européen de production pharmaceutique avec environ 53 % de la production de médicaments qui est faite sur notre territoire. En Normandie, cela représente à peu près 9 000 emplois dont environ 5 000 dans l'Eure. Sur le territoire d'EPN, cela représente 1 700 emplois. C'est un secteur qui recrute et qui a des métiers en tension notamment autour des pharmaciens, des conducteurs de lignes et d'agents de maintenance. Il souffre d'une concurrence mondiale très importante. Même au sein des grands groupes eux-mêmes, les pays sont en concurrence. Ce sont ceux qui ont les plus grandes compétences ou les plus grandes aptitudes à gérer la production qui gardent les projets chez eux. Lors de son discours des vœux, le président de Sanofi a insisté sur le fait qu'en France, on était encore en train de produire des médicaments chimiques alors que tous nos pays voisins (Allemagne ou Angleterre) sont déjà en train de faire de la bio production. Il faut que la France se dote très rapidement de compétences dans ce domaine. C'est justement le sujet sur lequel nous travaillons depuis plus d'un an avec l'université, Polepharma, l'UFR de santé afin de déployer des Masters pour les pharmaciens de bio production. En 2019, nous ouvrirons un Master de bio production qui correspond typiquement à l'attente du marché. L'année suivante, nous ouvrirons un Master 1 et un Master 2 en bio production afin de répondre aux besoins dans ce domaine. Je voulais planter le décor afin d'expliquer pourquoi nous avons une antenne universitaire sur Évreux et pourquoi nous favorisons plutôt le côté pharmaceutique et biologie. La première délibération concerne un partenariat quinquennal. C'est la même depuis quelques années. Elle est de 170 000 € en fonctionnement avec un complément de 60 000 €. Cela nous fait une subvention de fonctionnement pour l'université de 230 000 €. Je vous demande donc d'octroyer une subvention de fonctionnement de 230 000 € à l'université.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. NOGARÈDE.

**M. Alain NOGARÈDE**

Merci M. le Président. Je ne vais pas me faire bien voir mais, tant pis, je vais le dire : on ne peut évidemment pas être contre la recherche et l'université mais, la recherche est une responsabilité directe de l'État. Je dirais presque que cela nous donne bonne conscience mais, il ne faudrait pas que cela se monte à des sommes énormes car, à un moment donné, nous ne pourrions pas suivre.

La recherche est un budget qui devrait être inscrit dans la Constitution et on ne pourrait pas le faire évoluer tous les ans. Un chercheur a besoin de pouvoir travailler sur plusieurs années dans une quiétude d'esprit et avec des équipements qui coûtent souvent chers. Évidemment, je voterai car je ne veux pas me faire insulter par tout le monde mais, je tenais tout de même à dire qu'il ne faut pas confondre la responsabilité de l'État et celle d'EPN.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Aujourd'hui, beaucoup de collectivités participent au financement de la recherche. Il en est également de même au niveau de la Région qui investit un million d'euros tous les ans. Cela fait partie des compétences partagées et nous n'avons pas d'autre choix que de les accompagner même si nous entendons bien vos remarques.

**M. Arnaud MABIRE**

Petite précision : il y a tout de même un investissement de 4,6 millions sur l'antenne de Tilly dont 2,5 millions par l'État et de 2 millions par la Région. L'État investit sur le territoire de l'Agglomération avec la remise en état de Tilly. Nous avons vraiment beaucoup de chance de pouvoir accueillir sur le coin tout ce qu'il y a autour de la pharma. Il y a un bassin d'emploi et une vraie demande. Comme vous le voyez, nous avons des effectifs qui évoluent en termes de formation et qui se rapprochent vraiment des besoins du territoire. La formation dont nous allons parler dans la délibération suivante a été mise au point avec les professionnels, les étudiants, l'UFR santé en moins d'un an. Ce côté réactivité par rapport au marché est vraiment quelque chose de nouveau. Nous pouvons tous être fiers de cela. Depuis des années, l'université est sur Évreux. Il s'agit de pouvoir adapter les filières aux demandes du marché de façon à rendre nos entreprises compétitives au sein même de leurs entités.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE** au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 230 000 €, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif à l'Université de Rouen, au bénéfice du Campus universitaire ébroïcien, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes à l'octroi de cette subvention à l'Université de Rouen, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention.

---

### Soutien aux instances locales de la recherche et aux structures de transfert de technologie – Subventions 2019

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. MABIRE.

**M. Arnaud MABIRE**

Il s'agit de subventions aux laboratoires dont je viens de parler. Nous en avons trois universitaires qui sont le LMSM, le COBRA, le BIOMMATS et le NIMEC. Il y a également les deux plates-formes technologiques. Nous avons un partenariat pluriannuel. Pour 2019, nous sommes sollicités à hauteur de 43 000 € en termes de fonctionnement et à hauteur de 27 000 € pour le transfert de technologie. En termes d'investissement : 21 000 € pour le laboratoire de recherche et 4 000 € pour les plates-formes de transfert technologique.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de remarque ? Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE**, au titre de l'année 2019, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif :

- **le versement à l'Université de Rouen d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 43 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant total de 21 000 €,**
- **le versement à la PFT N2S d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 11 000 €,**
- **le versement à PRAXENS, d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 16 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant total de 4 000 €.**

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec l'Université de Rouen, la PFT N2S et PRAXENS, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir sur la durée de la programmation 2017-2019.

---

### Soutien aux investissements pédagogiques de l'IUT d'Évreux – Halle Pharmaceutique – Subvention 2019

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. MABIRE.

**M. Arnaud MABIRE**

Dernière délibération. Je vous ai parlé tout à l'heure de la création d'une formation pour les pharmaciens sur Évreux en bio production. La première aura lieu cette année. Les Masters 1 et 2 démarreront l'année prochaine. On parle d'équipement pour mettre à niveau la halle technique de l'IUT de façon à accueillir les nouveaux étudiants mais aussi les futurs Master dont nous parlons, ainsi que de faire en sorte que les étudiants formés en biologie aujourd'hui puissent travailler sur des équipements up-to-date. Il s'agit d'un investissement de 30 000 € par an sur une période de trois ans.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. NOGARÈDE.

**M. Alain NOGARÈDE**

Merci. Je ne vais pas en rajouter mais bon...

**M. Guy LEFRAND**

Mais quand même...

**M. Alain NOGARÈDE**

Je me félicite comme M. MABIRE. Je suis heureux comme lui. Je vois le coût de l'investissement pédagogique. Nous mettons le doigt dans la pédagogie. Attention qu'on ne nous fasse bientôt pas payer les professeurs. Mais, je vous félicite, M. MABIRE.

**M. Arnaud MABIRE**

Merci beaucoup. Pour répondre à votre demande, nous allons bientôt vous envoyer à tous une invitation pour aller visiter le laboratoire de Delpharm afin que vous puissiez voir ce qu'est le monde de la pharma actuellement et la formation dispensée sur l'antenne universitaire. Vous serez tous conviés soit en mars ou en avril. Je n'ai pas encore la date précise.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Même vote ? Même vote.

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **OCTROIE** une subvention d'un montant de 30 000 € à l'Université de Rouen au titre du projet d'adaptation de la halle pharmaceutique de l'IUT d'Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document à intervenir dans ce cadre.*

---

### Aire de camping-car communautaire de Saint-André-de-l'Eure – Règlement

**M. Guy LEFRAND**

En l'absence de M. PRIEZ, pour raison de santé, c'est M. DOSSANG qui nous présentera les dossiers tourisme.

**M. Guy DOSSANG**

Merci M. le Président. La première délibération concerne l'aire de camping-car de Saint-André. Sa gestion est assurée en régie par EPN. Il est nécessaire d'adopter le règlement de cette aire afin de sauvegarder le bon ordre, la sécurité et la salubrité et de permettre à la gendarmerie ou à la police municipale d'intervenir. Pour rappel, cette aire est gratuite et son taux d'occupation est supérieur à 70 %. Il vous est donc demandé d'adopter le règlement intérieur de cette aire de stationnement de camping-car.

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit uniquement du règlement intérieur. Pas d'opposition ? Adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le règlement intérieur de l'aire de stationnement de camping-cars de Saint-André de l'Eure.

---

## **EPIC Office de Tourisme et de Commerce du Grand Évreux – Subvention de fonctionnement 2019**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant.

**M. Guy DOSSANG**

Il concerne la subvention de fonctionnement pour l'office de tourisme. Celle-ci est basée sur le plan d'action et un budget prévisionnel de 1 059 000 €. En fonctionnement, elle se porte à 632 000 € en 2019 contre 730 500 € en 2018. Cette baisse s'explique par une gestion améliorée et optimisée de l'office de tourisme. Par exemple, les ventes des boutiques ont doublé au cours des six derniers mois. Il est donc proposé une subvention de 632 000 €.

Pour information, vous avez en annexe le plan d'action du Comptoir des loisirs.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je ne sais pas qui a demandé la parole. M. MANÉ.

**M. Abdoulaye MANÉ**

Merci M. le Président. J'ai quelques questions par rapport à notre EPCI. J'aimerais notamment savoir s'il est possible de connaître le nombre de producteurs de l'agglomération dont les produits sont à l'office de tourisme. J'ose croire – mais peut-être que je me trompe – qu'il n'y a pas de concurrence déloyale entre certains commerçants du centre-ville qui achètent des produits au même prix que l'office de tourisme mais qu'ils ne les vendent pas au même tarif. N'y a-t-il pas une concurrence déloyale ? Je voudrais tout d'abord savoir combien de producteurs de notre agglomération ont leurs produits à l'office de tourisme.

**M. Guy LEFRAND**

Le nouvel office de tourisme et l'ancien ont les mêmes producteurs. Rien n'a été modifié entre l'ancien et le nouvel office de tourisme. Ce sont les mêmes fournisseurs qui interviennent aujourd'hui. Rien n'a été modifié depuis des années.

**M. Abdoulaye MANÉ**

Sont-ils majoritairement de notre agglomération ou viennent-ils d'ailleurs ?

**M. Guy LEFRAND**

Ils sont de tout le territoire. J'espère qu'ils sont majoritairement de notre agglomération. J'avoue que je n'ai pas fait le compte pièce par pièce et personne par personne.

Mme MARAGLIANO.

**Mme Francine MARAGLIANO**

Ce qui est sûr, c'est que depuis le déménagement, l'office de tourisme et le Comptoir des loisirs sont bien plus accessibles à l'ensemble des handicaps qu'ils soient visibles ou invisibles. Rien que pour cela, je tenais à le signaler et à le partager.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. DULONDEL dans sa belle commune.

**M. Michel DULONDEL**

Sa charmante commune.

**M. Guy LEFRAND**

Pardon !

**M. Michel DULONDEL**

Je voulais apporter une précision. Vous le savez tous, j'ai écrit un livre. Je suis en dédicace à l'office de tourisme samedi à 16 heures. Je remercie donc l'office de tourisme de mettre à ma disposition ses locaux pour pouvoir faire mon après-midi dédicace. Je remercie le personnel d'avoir fait un communiqué de presse élogieux.

[Applaudissements]

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Méfiez-vous quand même car je l'ai payé et je ne l'ai toujours pas.

M. JAMES.

**M. Jean-Claude JAMES**

Est-ce que M. DULONDEL fait une remise ?

**M. Guy LEFRAND**

En tout cas, je n'en ai pas eue.

**M. Michel DULONDEL**

Je vous fais la dédicace gratuitement.

**M. Guy LEFRAND**

La dédicace est gratuite. Merci.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ?

**M. Giovanni CAPUANO (hors micro)**

M. le Maire, vous n'avez pas répondu à la deuxième question quant à la concurrence déloyale.

**M. Guy LEFRAND**

Il n'y a pas de concurrence déloyale aujourd'hui.

**M. Giovanni CAPUANO (hors micro)**

Bien sûr que si.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. CAPUANO. Si certaines personnes estiment qu'il y a de la concurrence déloyale, nous sommes à leur disposition.

**M. Giovanni CAPUANO (hors micro)**

Vous n'en avez rien à faire de ce qu'on peut vendre ...

**M. Guy LEFRAND**

Bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes contre ou vous vous abstenez ?

**M. Abdoulaye MANÉ**

J'ai un pouvoir.

**M. Guy LEFRAND**

Il y a une voix contre et une abstention ?

**M. Abdoulaye MANÉ**

Tout à fait.

**M. Guy LEFRAND**

Très bien. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE (moins une abstention et une voix contre) une subvention de fonctionnement d'un montant de 632 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce au titre de l'année 2019.**

---

### **PLU de Cierrey – Approbation de la procédure de révision**

**M. Guy LEFRAND**

M. HUBERT.

**M. Xavier HUBERT**

Le dossier suivant porte sur l'adoption du PLU de Cierrey.

Vous savez que l'Agglomération a pris la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à la fin de l'année 2015 et a repris les procédures en cours des communes. C'était le cas de la commune de Cierrey qui avait engagé sa modification de PLU dans le courant de l'année 2015. Nous avons en Conseil communautaire arrêté le projet de PLU le 20 février 2018. L'enquête publique a ensuite eu lieu. Les personnes publiques associées ont été consultées. Quatre avis sont favorables et un a été réceptionné hors délai. Lors de l'enquête publique, il y a eu six observations dont il a été tenu compte. Il est donc proposé d'approuver le plan local d'urbanisme de la commune de Cierrey.

**M. Guy LEFRAND**

Est-ce que M. le Maire de Cierrey souhaite intervenir ?

**M. Fernand BARRAL**

Non, tout est parfait.

## **M. Guy LEFRAND**

Si tout est parfait pour l'Agglomération et la Commune, je pense qu'il n'y aura pas de vote contre. Pas d'abstention ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

☞ **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cierrey, qui a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique et de la consultation des personnes publiques associées, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Cierrey et au siège d'Évreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Cierrey et au siège d'Évreux Portes de Normandie.

---

## **Commune d'Évreux – Cité Lafayette – Convention EPF Normandie/EPN – Fonds d'innovation**

### **M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. HUBERT.

### **M. Xavier HUBERT**

Le dossier porte sur un fonds d'innovation que nous contractons avec l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN) pour la Cité Lafayette. Vous savez que dans le cadre de l'aménagement, il faudra démolir les habitations et dépolluer. Nous avons l'opportunité de contracter avec l'Etablissement public foncier de Normandie ce fonds qui est proche de ce que l'on appelle le fonds friche. Celui-ci propose, dans un premier temps, une étude afin de vérifier le process et la méthode de démolition et de dépollution de ce site. Cette étude sera financée à hauteur de 35 % par l'EPFN et de 40 % par la Région. Il restera à notre Agglomération une somme de 25 % avec une enveloppe maximale de 140 000 € hors taxes. Cette première étude ne coûtera toutefois pas ce montant. En fonction du résultat de l'étude, il y aura une seconde convention qui permettra de réaliser les travaux de dépollution et de déconstruction des pavillons.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est un beau dossier. L'EPFN et la Région acceptent à titre expérimental d'accompagner la destruction de la friche de la Cité Lafayette. C'est plutôt une bonne nouvelle que d'être accompagné financièrement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **VALIDE** la mobilisation du Fonds d'Innovation de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dans le cadre du renouvellement urbain du site de la Cité Lafayette à Evreux, selon les modalités de répartition du dispositif mettant 40% du montant HT des études à la charge de la Région Normandie, 35% à la charge de l'EPFN et 25% à la charge d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'études et ses éventuels avenants.

---

## **Commune de SAINT SEBASTIEN DE MORSENT – Lotissement SNC des Charitons de Saint Sébastien – Convention de rétrocession préalable**

### **M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. HUBERT.

### **M. Xavier HUBERT**

C'est un dossier tout à fait classique. Il vous est demandé, dans le cadre de la construction d'un lotissement (46 terrains à bâtir) à Saint-Sébastien de Morsent par la SNC des Charitons, de contractualiser avec la Commune et le propriétaire pour que EPN puisse vérifier les conditions dans lesquelles sera élaboré ce lotissement et vérifier que les équipements communs (voirie, eau, assainissement) sont conformes aux prescriptions de l'Agglomération. Dans le cadre de la convention, la propriété sera restituée à la Commune de Saint-Sébastien de Morsent et la gestion à EPN dans des conditions que nous aurons pu contrôler au cours de la construction du lotissement.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Des remarques ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement SNC Les Charitons de Saint Sébastien (opération de 46 terrains à bâtir) relevant de sa compétence, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Saint Sébastien de Morsent et la SNC Les Charitons de Saint Sébastien ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.*

---

## **Rapport de situation en matière de développement durable 2018**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. Toujours M. HUBERT.

**M. Xavier HUBERT**

C'est un rapport que nous avons chaque année sur la situation en matière de développement durable. Celui-ci vous est proposé sous une forme peut-être un peu différente des autres années mais, il se veut très concret sur un certain nombre d'actions que EPN a pu mener ou poursuivre au cours de l'année sur les thématiques de la cohésion territoriale, des déchets en valorisant des démarches d'économie circulaire, sur des espaces naturels avec un programme de rénovation des mares, la création de la forêt nourricière qui est une initiative originale, les mobilités sobres avec le plan vélo, la plateforme multi-énergie portée par EPN et le SIEGE, ainsi qu'un certain nombre d'actions qui sont détaillées et qui font que nous pouvons vous présenter aujourd'hui ce rapport en matière de développement durable pour l'année 2018.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Avez-vous des remarques sur ce rapport ?

M. NOGARÈDE.

**M. Alain NOGARÈDE**

Merci. Je l'ai dit en commission des finances lorsque nous avons parlé des fonds de concours – puisque nous en avons un qui subventionnera la plantation de végétaux –, je souhaiterais que dans toutes les communes d'EPN, dès que nous avons un espace disponible, nous essayons de planter des végétaux. C'est bon pour la protection et contre le CO2. En parallèle, je constate également que le développement du chauffage urbain n'est pas mentionné. À partir du moment où il a plus de 75 % d'énergie renouvelable, je crois que nous avons tout intérêt à le développer dans un premier temps sur la commune d'Évreux et ensuite voir si on ne veut pas exporter cette chaleur dans des grosses communes d'EPN.

**M. Guy LEFRAND**

Des remarques ?

**M. Xavier HUBERT**

Maintenant que nous sommes à nouveau adhérents au SETOM, il est vrai que nous pourrions faire la mention du chauffage urbain dans le rapport. Nous allons prendre en compte votre remarque.

**M. Guy LEFRAND**

Très bien. Vous l'aurez l'année prochaine dans le prochain rapport.

M. DULONDEL.

**M. Michel DULONDEL**

Toujours pour le charmant village qui sera peut-être bientôt beaucoup planté de végétation. M. NOGARÈDE, je vous prêterai volontiers les outils pour tailler les haies car, quand vous plantez, il faut ensuite entretenir. Nous plantons mais avec sagesse et là où c'est nécessaire mais, pas trop tout de même.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. NOGARÈDE pour une réponse.

**M. Alain NOGARÈDE**

Vous pouvez éventuellement vous faire aider par les élèves du lycée horticole d'Évreux. C'est éducatif et c'est bien. Je vous donne le tuyau.

## **M. Guy LEFRAND**

Merci pour le tuyau. Je vous rappelle également que nous avons, notamment, fait le bilan sur la Ville d'Évreux du nombre d'arbres plantés depuis le début de la mandature. Nous fêterons bientôt le 1 500<sup>e</sup> arbre planté. Je pense donc que nous ne sommes pas si mauvais que cela dans ce domaine. Souvent, on entend parler des quelques arbres que nous abattons mais pas de ceux que nous plantons. Il est donc important de le rappeler.

Mme MARAGLIANO.

## **Mme Francine MARAGLIANO**

Dans ce rapport de situation sur le développement durable, je suis ravie de partager avec vous la précision autour de la commission intercommunale d'accessibilité. Cela montre bien que les 74 communes sont engagées dans cette accessibilité à tous dans les villes et les communes. C'est une véritable dynamique de territoire. Vous avez peut-être vu dernièrement que nous étions deuxième devant la Commission européenne en matière de volonté politique de mise en accessibilité. Cela ne veut pas dire que tout est parfait et que tout va bien. C'est peut-être l'occasion de dire que nous en sommes à la première marche et qu'il y a une vraie dynamique. Avec notre collègue Daniel DOUARD, nous avons beaucoup travaillé sur les transports. Maintenant, le Samibus va sur l'intégralité des 74 communes. Cela fait partie du développement durable que de permettre à chacun de se déplacer.

## **M. Guy LEFRAND**

Merci. C'était un rapport donc nous ne le mettons pas aux voix. Nous prenons acte de sa présentation. Merci M. HUBERT.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **PREND ACTE** de la présentation faite du rapport portant sur l'état d'Évreux Portes de Normandie en matière de développement durable et ce préalablement aux débats sur le projet de budget 2019.*

---

## **Contrat de Ville 2015-2020 – Rapport Annuel Politique de la Ville 2017/2018**

### **M. Guy LEFRAND**

M. ETTAZAOUI vient de nous faire savoir qu'il était bloqué sur la route et qu'il aurait un peu de retard. Je vais donc vous présenter le rapport sur le contrat de ville 2015-2020. On savait que la loi nous fait obligation d'en présenter un annuellement sur l'état de la politique de la ville. Je vais essayer de vous le présenter.

Ce sera évidemment moins bien que si cela avait été fait par M. ETTAZAOUI. Il pourra répondre à vos questions dès qu'il sera arrivé.

Les principaux éléments du contrat de ville 2017/2018 que nous pouvons noter sont :

#### **Pilier emploi et développement économique :**

- mobilisation des entreprises sur l'emploi et le développement des quartiers politique de la ville notamment dans le cadre des recrutements et des job datings, la charte entreprises et quartiers, les clauses d'insertion, 100 chances, 100 emplois...
- mobilisation des publics sur les mesures d'accompagnement vers l'emploi avec le Bus 56 qui fonctionne très bien (beaucoup de Maires l'utilisent désormais dans leur commune), les permanences de la mission locale, l'offre de service Pôle emploi...
- la charte Entreprise et Quartiers avec la mobilisation de nombreuses entreprises sur les stages de troisième et de mécénat auprès d'associations.

#### **Pilier de la cohésion sociale**

- **Apprentissage linguistique**
  - la création d'une plate-forme de coordination dont le pilotage et l'animation sont assurés par Éducation et Formation. Cela nous permet de structurer l'offre et les acteurs ;
- **Accès aux droits**
  - la création d'une Maison de services au public sur le quartier de La Madeleine en partenariat étroit avec l'État et le promoteur de ce dispositif au niveau national afin de permettre aux services publics de l'État de se rapprocher des quartiers qu'il avait quitté depuis de nombreuses années ;

- le développement et l'animation d'espaces numériques sur les quartiers politique de la ville en appui sur les centres sociaux ;
- **Réussite éducative**
  - Mise en réseau et articulation des dispositifs de réussite éducative sur les quartiers politique de la ville via la coordination du programme de réussite éducative et notamment la signature de la charte de réussite éducative et d'accompagnement à la scolarité le 29 juin 2018 entre l'État, l'Éducation nationale, la CAF, l'Agglomération d'Évreux et la Ville ;
  - structuration de l'accompagnement à la scolarité avec le renforcement des coopérations entre établissements scolaires et tissu associatif via la signature de six conventions de partenariat portant sur le repérage et le suivi des élèves ainsi que le lien aux familles ;
- **Santé**
  - le pôle des actions de coordination pour le handicap, la santé et les seniors du CCAS de la Ville d'Évreux anime le réseau d'acteurs en santé des quartiers politique de la ville. Dix-neuf projets en direction de ces quartiers ont été accompagnés en 2018 avec un financement de l'agence régionale de santé ;
- **Sport/Culture**
  - Création et aménagement de deux espaces Street Work out (agrès extérieurs) sur La Madeleine et Nétreville ;
  - Soutien à la mise en place d'actions sportives avec l'initiation au basket pour tous pendant les vacances scolaires, la médiation socio sportive, l'animation des espaces Street Work out ainsi que la boxe éducative dans les quartiers ;
  - Soutien à la mise en place d'actions : Déclic classic (apprentissage du violon), les ateliers de musiques actuelles avec la MJC et le Musicobus, la Toile des quartiers...

#### Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

- programme d'actions lié à la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- programme d'actions lié aux conventions d'abattement TFPB.

#### PRU Nétreville

- signature de la convention ANRU le 4 octobre 2018 ;
- les opérations NPRU sont :
  - la Maison du projet livrée en septembre 2018 et qui fonctionne très bien aujourd'hui. Elle est très utilisée tant par les habitants que par les associations ;
  - la restructuration du cœur de quartier avec la place des Peupliers dont le démarrage des travaux est prévu dans quelques semaines pour une livraison en 2020 ;
  - l'implantation d'un programme immobilier avec la résidence autonomie dans le cadre d'un portage Sécomile avec une nouvelle mairie de quartier, le développement d'une nouvelle médiathèque, une maison médicale ;
  - la programmation du nouveau groupe scolaire dont le démarrage des travaux est prévu dans quelques semaines.

Contrairement aux autres rapports, celui-ci ne doit pas faire l'objet d'une prise d'acte mais d'un vote définitif.

Avez-vous des remarques sur le sujet ? M. GHZALALE.

#### **M. Mohammed GHZALALE**

Ce qui m'étonne dans ce rapport, c'est que nous n'ayons pas de critères d'évaluation. On ne sait pas vraiment si cela va dans le bon sens ; je pense notamment à l'emploi. Est-ce que cela a permis des créations d'emploi ? Je me souviens de la signature de la charte entreprises. Celle-ci avait pour but de créer des postes pour les habitants de ces quartiers. Aujourd'hui, il semblerait que cela se limite uniquement à des stages de troisième. Je suis donc un peu étonné.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Comme je vous le disais tout à l'heure, je vous propose que M. ETTAZAOUI vous réponde lorsqu'il arrivera. Concernant la création d'emplois, les job datings que nous avons mis en place fonctionnent. Les trois qui ont notamment été organisés pour le centre commercial Carrefour ont, de mémoire, permis de réaliser 60 % des embauches avec 25 % d'embauche de personnes venant des quartiers politique de la ville. Driss ETTAZAOUI vous donnera les chiffres précis. Sur ce secteur, les choses ont été très clairement validées.

Concernant la charte entreprises, on demandera à Driss de vous répondre tout à l'heure. On vous répondra très rapidement.

Mme DIOUKHANE.

**Mme Coumba DIOUKHANE**

Je voudrais apporter un complément d'information par rapport à la réussite éducative et informer les collègues que nous avons eu un audit du programme de la Ville d'Évreux qui a été très positif. Les appréciations de l'État ont confirmé la valorisation sur le territoire de ce dispositif mais aussi le fait que nous avons fait un gros effort pour la consolidation des postes. Nous en avons qui étaient très fluctuants avec des animateurs de territoire qui étaient en CDD. La Ville d'Évreux a fait un effort de 30 000 € pour consolider ces postes et pouvoir avoir des CDI afin de garder ces personnes en permanence pour la valorisation et un suivi individualisé ce qui a été beaucoup salué par l'État par rapport à ce programme de réussite éducative.

**M. Guy LEFRAND**

Merci pour ces précisions. Pas d'autres remarques ? Il nous restera donc à répondre à M. GHZALALE sur la charte entreprise.

Moyennant cette réponse, qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE (moins 4 abstentions) le rapport d'activité 2017/2018 du Contrat de ville d'Évreux Portes de Normandie.***

---

**Déchets textiles – Convention de partenariat EPN/association ID Vet's – Subvention de fonctionnement**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. Mme COULONG

**Mme Rosine COULONG**

Merci M. le Président. Il s'agit, pour les déchets textiles, de renouveler la convention que nous avons déjà passée l'année dernière avec l'association ID'Vet's.

C'est une subvention de fonctionnement. Il faut savoir que ces personnes récupèrent l'ensemble des fripes permettant ainsi qu'elles ne se retrouvent pas dans les poubelles et d'avoir ensuite une véritable valorisation. Il est demandé, cette année encore, d'octroyer une subvention de fonctionnement.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. DULONDEL décidément très en verve ce soir.

**M. Michel DULONDEL**

Ah oui ! Je voulais juste dire qu'il y avait un avis favorable de la quatrième commission.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **OCTROIE une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 17 555 € à l'association ID Vets' et AUTORISE le Président à signer la convention et tout document relatif à cette subvention.***

---

**Extension des consignes de tri des déchets recyclables**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. Mme COULONG

**Mme Rosine COULONG**

L'extension des consignes de tri des déchets recyclables...

**M. Guy LEFRAND**

C'est important.

**Mme Rosine COULONG**

Oui c'est important car par rapport au plan régional, le SETOM va changer l'ensemble de son service de tri afin de permettre à l'ensemble de notre population de trier différemment. Jusqu'ici vous aviez une poubelle jaune et une bleue et vous n'y mettiez que les bouteilles et les papiers et encore. Désormais, il y aura tout un ensemble de tri que nous pourrions valoriser et qui seront dans la refonte de l'ensemble du secteur de tri. Pour cela, il faut que nous puissions donner à l'ensemble de notre population des consignes de tri. Nous l'avons dit dans le cadre de la quatrième commission : il faut que les gens sachent ce qu'il faut mettre dans chacune des poubelles. Il y aura donc l'ensemble des consignes de tri en recyclable.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pouvez-vous nous donner le tarif entre le recyclable et le non-recyclable ?

**Mme Rosine COULONG**

Non, je ne l'ai pas sous les yeux.

**M. Guy LEFRAND**

C'est en tout cas beaucoup moins cher.

**Mme Rosine COULONG**

C'est évidemment beaucoup moins cher puisqu'on valorise.

**M. Guy LEFRAND**

On passe de 122 € à 16 €. C'est pour cette raison qu'il me semblait important de le préciser.

M. DULONDEL encore !

**M. Michel DULONDEL**

Je fais une petite bagarre interne avec Mme MARAGLIANO pour le temps de parole. Je souhaite juste que vous me confirmiez que nous avons un avis favorable de la quatrième commission.

**Mme Rosine COULONG**

Absolument.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Rassurez-vous, d'autres devraient vous battre tout à l'heure en temps de parole.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ S'ENGAGE à mettre en place l'extension des consignes de tri sur le territoire d'EPN dans les 6 mois qui suivront la mise en service du nouveau centre de tri du SETOM. Selon ces nouvelles consignes de tri, les bouteilles et flacons en plastique ne seront plus les seuls emballages en plastique qui pourront être collectés dans les poubelles bleues ou jaunes ou dans les conteneurs collectifs. Pots, barquettes et films pourront être placés dans ces équipements de pré-collecte. Instaurée par la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte du 17 août 2015, l'extension des consignes de tri doit concerner tous les emballages plastiques sur le territoire national avant 2022.*

---

### Aménagement du centre-bourg de Miserey Délégation de Maîtrise d'Ouvrage

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. M. MOLINA.

**M. Michel MOLINA**

Merci. La commune de Miserey souhaite continuer l'aménagement de son centre bourg. Pour cela, la réalisation d'une esquisse d'aménagement tout corps d'état est nécessaire. En vue d'assurer la meilleure coordination des interventions et d'optimiser les investissements publics, la commune de Miserey souhaite organiser la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à EPN.

La présente délégation de maîtrise d'ouvrage concerne la réalisation d'une esquisse, d'un chiffrage et d'une mission de concertation avec tous les acteurs concernés par le projet qui sera confié à un prestataire en paysage et voiries et réseaux divers (VRD). Je vous rassure. Cette délibération est passée en commission voirie hier soir à l'unanimité. Désolé Michel. C'est une opération particulièrement intéressante. On donne la délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN. L'Agglomération sert de prestataire de services pour tous les corps d'État. C'est très important de revoir un centre-bourg.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous actes à passer avec la commune de Miserey dans le cadre de l'opération d'aménagement de son centre-bourg. Les parties de l'ouvrage en délégation sont toutes les études relatives à l'aménagement paysager et à la question foncière.*

---

### **Maison de l'Europe de l'Eure – Subvention de fonctionnement 2019**

**M. Guy LEFRAND**

Nous attaquons les dossiers financiers. M. BOREGGIO.

M. ETTAZAOUI pourra ensuite répondre à la question posée précédemment.

La Maison de l'Europe. M. BOREGGIO.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Bonsoir mes chers collègues. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour la Maison de l'Europe au titre des programmes d'action 2019. Je vous rappelle que cette association a pour objectif principal de promouvoir l'Union européenne sur le territoire d'Évreux au travers de diverses manifestations organisées tout au long de l'année. Vous en connaissez quelques-unes :

- sensibilisation des élèves et des étudiants à la citoyenneté européenne ;
- Open days ;
- Café européen ;
- Participation aux différents forums sur le territoire ;
- Europe en mai - mise en place d'actions et création d'événements pour la sensibilisation à la citoyenneté européenne ;
- Conférences ;
- Structure d'envoi de volontaires européens, en tant qu'organisme accrédité dans l'Eure pour l'envoi et la coordination du service volontaire européen.

Comme chaque année, cette association nous sollicite pour une subvention de 3 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. CAMOIN.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Comme à la Région, nous allons voter contre cette subvention pour cet organisme de propagande de la Commission européenne.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Vous êtes logique dans vos votes. Qui est contre ? M. CAMOIN. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **OCTROIE (moins une voix contre)** une subvention de 3 000 € à la Maison de l'Europe de l'Eure au titre de son programme d'actions 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier.*

**M. Timour VEYRI**

J'ai une remarque sur cette association. J'ai vu récemment dans la presse ou sur les réseaux sociaux que certains partis politiques sont associés à des événements mais pas tous.

Il faut peut-être faire attention et solliciter le conseil d'administration afin qu'il soit attentif à ce sujet et que nous n'ayons pas le sentiment que cela puisse prêter le flanc à des critiques telles que celle que vient d'émettre notre collègue M. CAMOIN sinon c'est un peu gênant.

**M. Guy LEFRAND**

Pardon mais je n'ai pas tout compris. Vous parliez de la Maison de l'Europe ?

**M. Timour VEYRI**

Oui. Des événements récents ont fait apparaître sur les réseaux sociaux des photos sur lesquelles les responsables de la Maison de l'Europe étaient proches de certains responsables départementaux de partis politiques. Je pense qu'il faut faire attention à cela car ça crée une confusion qui prête le flanc. C'est ce que vient de dire M. CAMOIN. En l'occurrence, c'était un responsable d'En Marche. Il faut faire attention. C'est une Maison publique. Je crois que la Maison de l'Europe doit garder une équidistance avec l'ensemble des formations politiques. Cela nous semble à tous très important.

**M. Guy LEFRAND**

Très bien. Merci. M. ROUSSEL.

**M. Emmanuel ROUSSEL**

Je souhaite répondre à M. VEYRI. Je ne sais pas à quel élément il fait mention. Pour être adhérent de la Maison de l'Europe, je sais que dans le cadre des élections européennes à venir, celle-ci a organisé une manifestation pour laquelle elle a sollicité l'ensemble des partis politiques. De mémoire, je crois que le Front national a répondu présent. En revanche, la sollicitation a été faite auprès du Parti socialiste mais, a priori, la demande s'est perdue dans les méandres du Parti.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Le vote a été fait.

---

### Mise en œuvre du contrat de territoire de territoire 2017-2021 – Crèche de Navarre

**M. Sylvain BOREGGIO**

Ce projet de création de cette crèche de Navarre est attendu sur le secteur. Je vous rappelle qu'actuellement celle-ci exerce dans deux appartements d'un immeuble et dispose de 15 places. Ce nouvel aménagement permettrait de doubler le nombre de lits et surtout d'avoir un équipement totalement approprié pour recevoir des enfants dans de très bonnes conditions.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 1 433 927 euros HT. Il est subventionné comme suit :

- Département de l'Eure à hauteur de 40 % ;
- CAF de l'Eure à hauteur de 22,60 % ;
- Montant restant à la charge d'EPN : 37,40 % soit 536 356,20 euros HT.

**M. Guy LEFRAND**

M. NOGARÈDE.

**M. Alain NOGARÈDE**

Je suis le régional de l'étape...

**M. Guy LEFRAND**

Avec d'autres.

**M. Alain NOGARÈDE**

Oui, je suis un des régionaux de l'étape. Je trouve que c'était une nécessité sur Navarre. Je veux dire à travers cela que le transfert de la petite enfance à EPN est une chose qui devrait être profitable pour toutes les communes de l'Agglomération. À mon avis, cela sera le cas. Cela peut permettre à des communes comme Saint-André, et pourquoi pas d'autres, l'ouverture de crèches ce qui incitera des jeunes couples à s'installer et à occuper le territoire en évitant ainsi des mobilités importantes. Voilà ce que je voulais vous dire. C'est le début ; il faut continuer.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. BOREGGIO pour vous répondre.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je partage complètement, Alain, le fait d'avoir la volonté de créer des crèches partout sur le territoire. En son temps, à l'époque de la CCPN, nous avons fait une étude sur notre territoire rural autour de Saint-André de l'Eure. Nous avons déjà une crèche sur cette commune et nous souhaitons avoir des micro-crèches. Sauf que l'étude qui avait été faite mettait en lumière que cela mettait fortement en péril les assistantes maternelles que nous avons sur le secteur. Il faut donc être très prudent. En voulant bien faire, on peut créer plus de désordre que de choses positives. Mais, en effet, sur Évreux, il est indispensable d'avoir une crèche supplémentaire.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Mme BENARD.

**Mme Catherine BENARD**

Je pense que ce projet est un vrai programme pour l'ensemble de la population. Il faut tout de même savoir, qu'à l'heure d'aujourd'hui, nos crèches sont à saturation. On ne peut plus accueillir qui que ce soit sur Évreux ou les communes rurales. C'est une plus-value car nous allons gagner 30 places. C'est tout de même quelque chose de fantastique pour l'ensemble du territoire.

**M. Guy LEFRAND**

En sachant qu'avec le passage de la compétence à l'Agglomération, tous les habitants de l'ensemble du territoire peuvent désormais aller sur toutes les crèches notamment sur celles d'Évreux.

Mme HANNOTEAUX.

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

Je réagis aux propos de M. BOREGGIO qui a expliqué qu'on ne peut pas mettre de crèche partout car cela fait concurrence aux assistantes maternelles. Je veux dire que ce sont deux choses complètement différentes. Il faut que les familles aient le choix selon qu'elles préfèrent mettre leurs enfants en crèche collective car cela apporte un certain nombre de choses ou chez une assistante maternelle.

Arrêtez de dire qu'il n'y aura pas de crèches parce qu'elles font de la concurrence aux assistantes maternelles ! Je ne peux pas entendre cette argumentation.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je voulais dire, Mme HANNOTEAUX, qu'avant de prendre une décision de création de crèche, il fallait en mesurer les impacts. Je reprends mon exemple de l'époque où j'étais Président de cette communauté de communes : entre choisir de créer une micro-crèche et de mettre au chômage un certain nombre de personnes, on peut se poser la question.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. CAMOIN.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Une crèche privée vient de se créer à l'angle de l'intersection du boulevard Allende et du boulevard Gambetta. Avons-nous fait une étude d'impact entre la création de cet établissement et celle d'une nouvelle crèche ?

**M. Guy LEFRAND**

La crèche privée s'est installée sans rien nous demander puisque sa création est libre. Aujourd'hui, sur le quartier de Navarre proprement dit, beaucoup de populations n'ont pas de moyen de locomotion. Il était donc important de réaliser cette crèche sur ce secteur. Il y a une demande énorme. Mme BENARD l'a dit, la crèche qui existe est petite avec, je crois, une dizaine de places. Elle est aujourd'hui, évidemment débordée mais également très dangereuse pour le personnel qui y travaille. Pour l'avoir visitée à plusieurs reprises, j'ai pu constater qu'il était obligé de monter et descendre des matelas et du mobilier à chaque fois qu'il y a la sieste. C'est donc un besoin pour les populations mais aussi en termes de respect et de qualité de travail pour les agents. Il y a un vrai besoin sur ce secteur.

M. JAMES.

**M. Jean-Claude JAMES**

J'assiste à cela en particulier. J'ai reçu une crèche privée sur ma commune. Finalement, la Mairie n'est même pas consultée. Ils se débrouillent. Ils font une étude des enfants dans le village et ils estiment que cela leur suffit.

La crèche fonctionne à plein. Ils ont 15 lits. Récemment, nous avons reçu une note générale de quelqu'un de privé qui souhaite aussi faire une crèche dans un village du secteur Nord. Il faut tenir compte de cela car ça se développe beaucoup. Pourquoi ne sommes-nous pas du tout informés de cela ?

**M. Guy LEFRAND**

Parce que nous ne le sommes pas non plus. Il s'agit du secteur privé, du secteur marchand. C'est une activité libre qui n'est pas du tout réglementée. Chacun peut donc le faire. Je rappelle seulement, parce que c'est un élément important, que ce ne sont, en général, pas les mêmes prix. Si nous profitons de l'arrivée de crèches privées pour fermer des crèches publiques, qu'est-ce que je n'entendrais pas... On écrirait que je brade tout au privé, que j'en profite pour fermer le service public. Là, au contraire, l'objectif est de maintenir le service public car il est nécessaire. Il s'adresse souvent à une population différente de celle des crèches privées. L'objectif n'est donc pas de se concurrencer. Après, survivra qui pourra. Si trop de crèches privées se montent soit elles correspondront à un besoin, soit elles disparaîtront. Aujourd'hui, alors même que plusieurs crèches privées se sont installées sur notre territoire, nous ne constatons aucune désaffectation de nos crèches publiques.

Monsieur, allez-y.

**M. Jacques BOUTIN**

M. BOUTIN, Mesnil-sur-l'Estrée. J'ai une petite question comme ça : est-ce qu'une personne qui n'habite pas à proximité d'Évreux mais qui y travaille peut mettre son enfant dans une crèche de la Ville ?

**M. Guy LEFRAND**

Oui bien sûr.

**M. Jacques BOUTIN**

Il n'y a pas de problème ?

**M. Guy LEFRAND**

À partir du moment où il s'agit de quelqu'un qui vit dans l'agglomération. C'est le principe même de la compétence Agglomération. Oui, dans la mesure des possibilités, évidemment, et des places disponibles, quelqu'un habitant dans l'agglomération peut mettre son enfant dans n'importe quelle crèche de l'Agglomération.

**M. Jacques BOUTIN**

D'accord. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous en prie. M. CAMOIN.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Je ne suis pas contre la construction de cet établissement. Je pense qu'il y a un déficit de crèches à Évreux. En revanche, ce qui m'étonne dans votre propos, c'est que vous nous dites qu'il n'y a pas eu de retour au niveau de la Mairie ou de l'EPCI concernant la création de cette crèche. Je suis tout de même un peu surpris que les services sociaux ne soient pas informés et qu'il n'y ait pas au minimum une autorisation préfectorale pour ouvrir une crèche.

**M. Guy LEFRAND**

Non. C'est la PMI qui est concernée mais pas la Ville. Bien souvent, nous apprenons l'ouverture de ces crèches privées après leur création. On ne peut pas les obliger à nous avertir.

M. RANGER

**M. Michel RANGER**

Je crois qu'en France si on double le nombre de places de crèches, en particulier publiques, il y aura toujours une demande. Rassurez-vous : pour le secteur de Saint-André, des places de crèche n'ont jamais fait abandonner le métier d'assistante maternelle. En revanche, je suis surpris qu'à Évreux, il n'y ait pas eu un permis de construire déposé pour la crèche privée.

**M. Guy LEFRAND**

Il y a eu un permis de construire non pas pour une crèche privée mais pour un bâtiment à usage mixte commercial et artisanal. Il n'y a pas de permis de construire spécifique pour une crèche.

**M. Michel RANGER**

Juste une réflexion : je me demande comment les parents pourront descendre les enfants sur la voirie.

**M. Guy LEFRAND**

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Dans la mesure où nous n'avons pas notre mot à dire sur le sujet... Là-dessus, je vous rejoins tout à fait.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre la création de la crèche de Navarre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de la réhabilitation et la transformation d'une ancienne école en crèche communautaire sur le quartier de Navarre à Évreux, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions auprès des différents co-financeurs et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tout document afférent à ce dossier, y compris leurs éventuels avenants. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 1 433 927.00 € HT soit 1 720 712.40 € TTC, financés ainsi qu'il suit :*

|                                  |                        |
|----------------------------------|------------------------|
| - Département de l'Eure :        | 573 570.80 € (40.00 %) |
| - CAF de l'Eure :                | 324 000.00 € (22.60 %) |
| - Montant HT à la charge d'EPN : | 536 356.20 € (37.40 %) |

**M. Guy LEFRAND**

Un mot peut-être M. ETTAZAOUI pour répondre à une question de M. GHZALALE sur le rapport de la politique de la ville. M. GHZALALE souhaitait avoir une évaluation de la charte entreprise en quelques mots.

**M. Driss ETTAZAOUI**

J'aime beaucoup, Président, quand vous dites en quelques mots...

**M. Guy LEFRAND**

Je te connais.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Mes chers collègues, excusez tout d'abord mon retard. Concernant le rapport d'activité, le Président vous aura probablement rappelé que le législateur dans sa grande mansuétude, a imposé aux collectivités et en particulier aux EPCI de présenter leur rapport d'activité mais, il n'y avait nul besoin de l'imposer légalement à Évreux car nous sommes plutôt fiers de vous le présenter. Je vous rappelle que l'annexe de ce rapport figure au projet de délibération.

Concernant la question de M. GHZALALE, juste un mot car il y a tout de même quelques opérations à souligner notamment sur le volet sportif avec l'installation des équipements forme et bien-être sur les quartiers de La Madeleine, de Nétreville et demain sur celui de Navarre. En matière d'éducation, nous avons tout de même réalisé...

**M. Guy LEFRAND**

Ne reprends pas tout ce que nous avons déjà dit. Nous avons voté le rapport.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Vous l'avez donc bien vendu, M. le Président.

**M. Guy LEFRAND**

Il a été voté à la quasi-unanimité.

**M. Driss ETTAZAOUI**

La charte n'a pas vocation à créer de l'emploi. Elle a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs économiques de manière à aller chercher leur responsabilité sociétale et à leur dire : vous faites de l'argent, vous faites du business, et vous avez raison de le faire, ce n'est pas un mal mais, n'évoluez pas dans un environnement clos ; vous évoluez dans un environnement ouvert avec un certain nombre de partenaires et d'acteurs. Nous vous demandons, parce que vous êtes en périphérie de ces quartiers, de donner plus à ces territoires qui ont moins. L'ensemble des entreprises sont engagées sur un certain nombre de sujets. Présidents, maires, auront l'occasion demain d'inaugurer avec les entreprises signataires de la charte une quarantaine de stages. On ne se rend pas compte mais une quarantaine de stages proposés par l'ensemble des entreprises pour des élèves de troisième, c'est juste énorme.

Il y a une semaine, Julien Denormandie, ministre, twittait pour dire qu'il avait reçu cinq stagiaires dans son ministère. À Évreux, les entreprises se mobilisent pour 40 stages. Je pense que c'est bien de le souligner.

**M. Guy LEFRAND**

Et c'est plus utile pour l'avenir de découvrir une entreprise plutôt qu'un ministère.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Merci M. le Président. Si la charte n'a pas vocation à créer de l'emploi, je peux vous dire que c'est un outil à l'image du bus pour l'emploi, la mission locale, le service public pour l'emploi. L'ensemble de ces outils ont permis de faire diminuer le chômage de 2,6 points. M. GHZALALE le sait bien puisqu'il travaille à Pôle emploi. Nous avons eu un comité de pilotage avec la direction régionale de pôle emploi. De 2017 à 2018, c'est -2,6 % de demandeurs d'emploi pour les catégories A. Je pense que les uns et les autres, nous pouvons nous réjouir de cette baisse. Ce ne sera jamais suffisant car le chômage est concentré sur ce territoire mais, nous pouvons nous féliciter de ces 2,6 points de baisse. Cela veut dire que nous pouvons aller encore plus loin à condition qu'ensemble, nous soyons convaincus du bien-fondé de cette charte et de l'ensemble des outils qui sont mis à notre disposition.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. GHZALALE.

**M. Fouad GHZALALE**

Je pensais que la charte entreprises avait pour vocation de faire des emplois. Je pense que c'était le but au départ. C'est pour cette raison que je suis un peu déçu que ce ne soit que des stages.

**M. Guy LEFRAND**

Un dernier élément de réponse.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Ce n'est pas que des stages. Vous avez raison pour partie. Nous avons dit aux entreprises qu'à compétence égale, on vous invite à aller piocher dans le vivier de talents domiciliés sur nos quartiers prioritaires. Un certain nombre d'entreprises ont recruté à compétence égale. Je n'ai pas les chiffres mais je peux les retrouver. Je pense, par exemple, à Sonoter et il y en a plusieurs comme cela. Une vingtaine d'entreprises ont joué le jeu. Une trentaine d'entreprises ont signé. Une vingtaine joue le jeu et n'est pas dans la communication. Il faut les saluer et les encourager. Oui, à compétence égale, les entreprises recrutent.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. GHZALALE.

**M. Fouad GHZALALE**

Vous dites maintenant qu'il y a eu des embauches grâce à cette charte ?

**M. Driss ETTAZAOUI**

Je pense que mes collègues l'ont tous compris ; je ne peux pas être plus clair.

**M. Fouad GHZALALE**

...ce sont des stages de troisième

**M. Driss ETTAZAOUI**

Il n'y a pas que ça à travers la charte. Celle-ci a permis de donner 10 000 € à l'association la Farandole. C'est donc aussi un soutien au tissu associatif. Sans la signature de la charte, sans l'investissement des entreprises, la Farandole, aujourd'hui, aurait mis la clé sous la porte. La charte ne concerne pas uniquement l'emploi mais un certain nombre de sujets sur lesquels les acteurs économiques sont engagés. Je ne peux pas être plus clair dans mon propos. En février, le Crédit agricole, dans le cadre de la charte, signera quatre postes pour quatre jeunes qui ont seulement le niveau bac afin qu'ils deviennent banquiers demain. C'est énorme.

**M. Fouad GHZALALE**

On ne peut pas le savoir puisque ce n'est pas écrit.

**M. Guy LEFRAND**

Justement, on vous le dit.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Je vous le dis.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. M. VEYRI.

**M. Timour VEYRI**

Excusez-moi car j'ai un voisin dynamique ce soir. Je crois comprendre l'origine de cet agacement et peut-être pouvons-nous l'éviter en faisant en sorte que les rapports annuels soient plus complets, qu'ils aillent plus loin et ne soient pas seulement une suite de tirets. Là, ça fait pense-bête. Je ne sais pas si c'est comme cela que fonctionne la pensée de notre collègue Driss ETTAZAOUI mais c'est typiquement le document que j'ai lorsque je prends la parole pour ne rien oublier. Mais, ce n'est pas un rapport. En tout cas, dans l'administration dans laquelle je travaille, je sais que si je présentais cela comme un rapport, ça irait très mal pour moi. C'est une façon générale de travailler : je trouve qu'on manque de documents pour réfléchir voire concevoir ensemble des améliorations. C'est quelque chose que je regrette de manière générale mais, nous sommes à la fin de votre mandat et ce n'est pas maintenant que cela va changer. Pour la suite, ce serait bien de penser à cela. Enfin, je veux rappeler qu'il faut être extrêmement prudent sur les évolutions des chiffres sur le chômage car dire qu'on a une méthode qui serait la méthode Driss ETTAZAOUI qui conduit à une baisse de 2,6 % du chômage, je trouve cela très volontariste comme on dit très poliment dans les écoles d'économie. Il faut donc aussi faire attention, non pas à être modeste mais, à expliquer ce qui marche ou pas. C'est pour cette raison que je me suis abstenu tout à l'heure non pas parce que j'étais contre les objectifs généraux mais parce que ce rapport est tout à fait incomplet.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Nous passons au dossier n° 23.

---

**Attributions de compensation provisoires 2019****M. Guy LEFRAND**

Bruno GROIZELEAU est au téléphone. Nous le remercions et le saluons parce que son courage est un exemple à suivre aujourd'hui pour nous tous.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous avons obligation de délibérer sur les attributions de compensation provisoires avant le 15 février. La CLECT devra se réunir courant 2019 afin de définir les attributions définitives ; avant bien sûr le 31 décembre mais, cela sera fait avant.

Ces attributions de compensation prennent en compte les différentes compétences prises ou redonnées en ce début d'année.

Vous retrouvez la liste des différentes communes avec les attributions de compensation provisoires. Je vais juste profiter de cette délibération avant le vote pour apporter une précision : 23 des communes de l'ex-GEA sont en attributions de compensation négatives. Vous vous souvenez qu'en 2017, nous avons délibéré afin qu'aucune des communes de l'ex-GEA ne soit contributrice de EPN. Nous maintenons ces attributions de compensation de manière négative pour la seule et simple raison que si nous les mettons à zéro, nous allons mettre en difficulté ces communes qui verront leurs dotations de l'État baisser. Pour éviter cela, nous allons – nous EPN – compenser cette attribution de compensation. De quelle façon ? Nous nous orientons aujourd'hui vers la forme d'un fonds de concours en fonctionnement du montant équivalent de manière à faire une opération neutre. C'est la précision que je voulais apporter. C'était important.

**M. Guy LEFRAND**

Oui c'est important. Encore une fois : c'est un choix qui a été fait par l'Agglomération de ne plus avoir d'attributions de compensation négatives pour les communes. C'était notamment un combat que Xavier HUBERT portait depuis longtemps. Ces attributions de compensation pour les communes de l'ex-GEA vont être envoyées. Vous allez avoir une facture sur ces attributions de compensation et immédiatement un mandatement. C'est une sorte d'optimisation fiscale car s'il n'y a plus d'attributions de compensation, l'État se gavera sur notre dos. Nous en avons parlé en conférence des Maires l'autre jour. Il y a un transfert c'est-à-dire que tout ce que l'Agglomération rend aux communes est repris à ces dernières par l'État. L'idée est donc de ne pas modifier ces attributions de compensation.

Encore une fois : c'est une sorte « d'optimisation fiscale » qui profite aux communes afin que ce ne soit pas l'État qui récupère l'argent que l'Agglomération va donner aux communes. Ce sera donc totalement neutre. On reste vraiment à zéro comme cela a été décidé par ce Conseil communautaire. Par ce biais, cela vous permet de ne pas perdre d'argent que l'État ne récupère pas sur le dos de la dotation.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Juste une dernière précision : il nous faudra délibérer pour valider ce principe de reversement auprès des communes. Nous ne pourrons pas le faire avant le Conseil d'avril. Jusqu'à cette date, il n'y aura pas d'appel de fonds auprès des communes afin de ne pas déséquilibrer leur budget.

**M. Guy LEFRAND**

Ketty REVEL demande la parole.

**Mme Ketty REVEL**

Je pense qu'il y a une erreur de date dans la délibération. Il est écrit à la dernière ligne : « aux 74 communes membres, avant le 15 février 2018 ». Je pense que c'est le 15 février 2019.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Tout à fait.

**M. Guy LEFRAND**

Bien vu. Absolument. Merci pour cette précision. M. BROCHOT.

**M. Bernard BROCHOT**

Il y a quelque chose qui m'inquiète un peu lorsque vous dites que ce sera tout à fait neutre et que vous allez rendre cette somme sous la forme de fonds de concours. J'aimerais qu'on explique cela car je ne comprends pas.

**M. Guy LEFRAND**

Nous en avons parlé l'autre jour. C'est un fonds de concours sous forme de fonctionnement. Cela n'a rien à voir avec l'investissement. On peut dire que c'est une subvention si vous voulez ; c'est la même chose. L'idée est d'appeler l'attribution de compensation que nous vous remboursons immédiatement.

**M. Bernard BROCHOT**

Ce n'est pas lié à la demande de fonds de concours ?

**M. Guy LEFRAND**

Non, ça n'a rien à voir. Mais, vous avez raison et si vous posez la question, cela veut dire qu'il y a un doute.

Nous allons l'appeler subvention, si vous voulez. On vous rembourse sous la forme de subvention ce que nous allons appeler sous forme de compensation de manière à ce que vous ne perdiez pas d'argent de dotations de l'État.

**M. Bernard BROCHOT**

D'accord. Très bien. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

M. JAMES.

**M. Jean-Claude JAMES**

Serait-il possible d'avoir le mode de calcul avec quelques chiffres afin que nous nous rendions compte de la façon dont on arrive à ce montant ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

Ces chiffres remontent à la création du GEA.

**M. Jean-Claude JAMES**

Je parle de l'attribution elle-même.

**M. Guy LEFRAND**

Ça a été calculé par la CLECT en l'an 2000 quand l'Agglomération a été créée. Nous n'y étions pas mais vous y étiez peut-être.

**M. Jean-Claude JAMES**

Non. Je ne sais pas, c'est pour cela que je pose la question.

**M. Guy LEFRAND**

Ça n'a rien de nouveau. C'est ce qui existe depuis 19 ans.

**M. Jean-Claude JAMES**

Je dois rendre compte à mon Conseil municipal et la moindre des choses c'est que je puisse lui expliquer clairement.

**M. Guy LEFRAND**

C'est ce qui existe depuis la création de l'Agglomération. Ces calculs ont été faits en l'an 2000 lors des transferts de compétences des communes à l'Agglomération.

**M. Jean-Claude JAMES**

Ils ont tout de même considérablement baissé.

**M. Guy LEFRAND**

M. MOREL.

**M. Jean-Pierre MOREL**

On appelle cela des attributions de compensation provisoires. EPN a rendu la compétence enfance/jeunesse à toutes les communes de l'ex-CCPN. Pourquoi ne voyons-nous pas les montants provisoires de cette compensation pour nos communes ? Nous allons avoir à bâtir un budget pour le nouveau syndicat et il aurait été bien que nous puissions avoir une certitude avec une base provisoire. Je sais que des calculs sont en train de se terminer. Nous n'avons strictement rien et pas de vision. Tellement de chiffres ont circulé depuis que nous avons parlé du transfert. Il serait bien que vous puissiez nous arrêter une somme provisoire et afin que nous ayons une idée du solde d'autant que le prochain Conseil, si j'ai bien compris, aura lieu en avril ce qui est un peu tard.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous aurions pu, en effet, donner, sur le même principe, des attributions de compensation provisoires à ces communes sauf que lorsque l'on donne des attributions de compensation financière c'est pour que les communes ne soient pas financièrement en difficulté. Pour les communes de l'ex-CCPN dont la compétence a été redonnée et les 16 qui ont créé un syndicat, la continuité sera assurée par EPN. Il n'y a donc pas de charge financière supplémentaire. En revanche, pour les autres communes, nous aurons besoin de nous revoir très vite. Il est prévu qu'une réunion de la CLECT puisse se faire très rapidement. Nous attendons surtout le retour de Bruno. J'espère qu'il sera parmi nous très vite afin que nous puissions définir de manière précise les attributions de compensations qui seront versées et leur montant.

**M. Guy LEFRAND**

On n'a pas une idée ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

On a un montant global.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Bonsoir à tous. Les chiffres que les ex-CCPN doivent prendre dans leur budget sont ceux présentés et votés en décembre. Ce sont les attributions provisoires sur l'enfance.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Avec la répartition 60/40, c'est ça Bruno ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Oui.

**M. Guy LEFRAND**

Il faut peut-être préciser cela à chaque commune afin que les choses soient claires.

M. RANGER.

**M. Michel RANGER**

Je comprends bien le mécanisme de compensation qui a été mise en place au moment de la création. Ce qui m'inquiète un peu c'est ce que vous nous avez expliqué : en gros, est-ce qu'on a l'assurance des services fiscaux que c'est une opération régulière ?

**M. Guy LEFRAND**

Bien sûr. Vous n'y étiez pas et il faut qu'on vous réexplique. Nous en avons parlé en conférence des Maires et cela a été validé par le cabinet Klopfer qui nous accompagne désormais sur ces sujets fiscaux afin d'éviter toute dérive et toute erreur possible. Donc, oui, c'est tout à fait possible. Toutes les attributions de compensation ne peuvent pas être transférées comme cela. Nous avons eu l'occasion d'échanger longuement sur le sujet. En l'occurrence, là, c'est possible sinon, on ne vous le proposerait pas. Vous avez raison de poser la question ; on n'est jamais déçu avec certains services fiscaux.

En l'occurrence, ça a été validé. Encore une fois : l'idée est vraiment de protéger les communes et de leur éviter une perte de dotations.

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** les attributions de compensations provisoires 2019 telles qu'elles figurent ci-après, **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres d'EPN, **PROCÈDE** au versement de ces attributions de compensation provisoires aux communes par 1/12<sup>e</sup> et **EMET** les titres de recettes correspondant aux attributions de compensation négatives des communes concernées par 1/12<sup>e</sup> :

#### **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION A PERCEVOIR DES COMMUNES**

| <b>Communes<br/>ex Grand Évreux Agglomération</b> | <b>Attributions de<br/>compensation provisoires à<br/>percevoir des communes</b> |
|---|--|
| <b>ARNIERES-SUR-ITON</b>                          | - 93 855,79  |
| <b>AVIRON</b>                                     | - 55 066,10  |
| <b>BONCOURT</b>                                   | - 15 566,00  |
| <b>BOULAY-MORIN</b>                               | - 1 891,59   |
| <b>CAUGE</b>                                      | - 54 562,18  |
| <b>CIERREY</b>                                    | - 48 886,97  |
| <b>DARDEZ</b>                                     | - 13 451,96  |
| <b>EMMALEVILLE</b>                                | - 7 333,98   |
| <b>GAUCIEL</b>                                    | - 31 370,00  |
| <b>HUEST</b>                                      | - 12 415,35  |
| <b>IRREVILLE</b>                                  | - 14 489,65  |
| <b>LA TRINITE</b>                                 | - 15 104,38  |
| <b>LES BAUX SAINT-CROIX</b>                       | - 51 536,07  |
| <b>LES VENTES</b>                                 | - 48 082,03  |
| <b>MESNIL FUGUET</b>                              | - 13 945,33  |
| <b>PLESSIS-GROHAN</b>                             | - 40 963,30  |
| <b>REUILLY</b>                                    | - 22 481,24  |
| <b>SASSEY</b>                                     | - 14 376,96  |
| <b>SAINT-GERMAIN DES ANGLES</b>                   | - 12 696,36  |
| <b>SAINT-LUC</b>                                  | - 14 707,79  |
| <b>SAINT-MARTIN LA CAMPAGNE</b>                   | - 10 605,61  |
| <b>SAINT-VIGOR</b>                                | - 20 207,66  |
| <b>TOURNEVILLE</b>                                | - 21 835,95  |
| <b>VAL DAVID</b>                                  | - 52 942,05  |
| <b>CUMUL</b>                                      | <b>- 688 374,30</b>  |

## ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES A VERSER AUX COMMUNES

| Communes<br>ex Grand Évreux Agglomération | Attributions de<br>compensation<br>provisaires à verser |
|---|---|
| <b>ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE</b>             | 95 116,01   |
| <b>EVREUX</b>                             | 12 672 586,16   |
| <b>FAUVILLE</b>                           | 68 711,17   |
| <b>GAUVILLE-LA-CAMPAGNE</b>               | 30 676,45   |
| <b>GRAVIGNY</b>                           | 588 596,82  |
| <b>GUICHAINVILLE</b>                      | 177 117,63  |
| <b>LA CHAPELLE-DU-BOIS DES<br/>FAULX</b>  | 4 507,22  |
| <b>LE VIEIL-EVREUX</b>                    | 111 809,87  |
| <b>MISEREY</b>                            | 40 391,95   |
| <b>NORMANVILLE</b>                        | 113 078,03  |
| <b>PARVILLE</b>                           | 5 497,13  |
| <b>SACQUENVILLE</b>                       | 10 323,06   |
| <b>SAINT-SEBASTIEN-DE-<br/>MORSENT</b>    | 318 049,25  |
| <b>Sous-total - Ex-GEA (a)</b>            | <b>14 236 460,75</b>                                    |

| Communes<br>Ex Communauté de communes<br>La Porte Normande | Attributions de<br>compensation<br>provisaires à verser |
|--|---|
| <b>AUTHIEUX (LES)</b>                                      | 9 060,07  |
| <b>BARONNIE (GARANCIERES / QUESSIGNY)</b>                  | 16 085,94   |
| <b>BOIS-LE-ROY</b>   | 32 410,31   |
| <b>BRETAGNOLLES</b>  | 6 994,81  |
| <b>CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE</b>                               | 1 490,99  |
| <b>CHAVIGNY-BAILLEUL</b>                                   | 14 698,48   |
| <b>COUDRES</b>   | 8 735,78  |
| <b>COUTURE BOUSSEY (LA)</b>                                | 209 339,98  |
| <b>CROTH</b>   | 57 721,79   |
| <b>EPIEDS</b>  | 10 223,54   |
| <b>FORET DU PARC (LA)</b>                                  | 5 251,87  |
| <b>FOUCRAINVILLE</b>                                       | 3 494,62  |
| <b>FRESNEY</b>   | 14 550,95   |
| <b>GARENNES-SUR-EURE</b>                                   | 260 929,66  |
| <b>GROSSOEUVRE</b>   | 82 445,03   |

|                                 |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| HABIT (L')                      | 19 966,58           |
| JUMELLES                        | 483,75              |
| LIGNEROLLES                     | 9 659,44            |
| MARCILLY-SUR-EURE               | 171 622,21          |
| MOUSSEAUX-NEUVILLE              | 38 936,13           |
| PREY                            | 82 859,51           |
| SAINT-ANDRE DE L'EURE           | 766 791,02          |
| SAINT-GERMAIN DE FRESNEY        | 3 590,24            |
| SAINT-LAURENT DES BOIS          | 12 563,68           |
| SEREZ                           | 5 628,18            |
| <b>Sous-total - Ex-CCPN (b)</b> | <b>1 845 534,56</b> |

| Communes ayant adhéré à EPN<br>au 1er janvier 2018                             | Attributions de<br>compensation<br>provisoires à verser |
|--|---|
| ACON   | 12 202,03   |
| COURDEMANCHE   | 15 873,53   |
| DROISY   | -   |
| FONTAINE-SOUS-JOUY   | -   |
| ILLIERS-L'EVEQUE   | 43 662,34   |
| JOUY-SUR-EURE  | -   |
| MARCILLY-LA-CAMPAGNE   | 29 226,18   |
| MESNIL-SUR-L'ESTREE  | 108 300,07  |
| MOISVILLE  | -   |
| MOUETTES   | 42 559,30   |
| MUZY   | 24 279,16   |
| SAINT-GERMAIN SUR AVRE   | 39 783,33   |
| <b>Sous-total - Adhésions 2018 (c)</b>   | <b>315 885,94</b>                                       |
| <b>Total des attributions de compensation<br/>provisoires à verser (a+b+c)</b> | <b>16 97 881,25</b>                                     |

---

### Débat d'Orientations Budgétaires 2019

#### **M. Guy LEFRAND**

Nous allons pouvoir dès maintenant commencer le débat d'orientations budgétaires avec Sylvain BOREGGIO et Bruno GROIZELEAU. Je vous propose de vous reporter à notre PowerPoint.

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Vous avez reçu le document de ce débat d'orientations budgétaires qui fait 62 pages. Il va vous être présenté ce soir sur une vingtaine de slides afin d'être simple et de comprendre les éléments principaux. Dans un premier temps, je vais vous faire un rappel du contexte général.

▪ **Des contraintes exogènes très fortes**

La loi de finances 2019 demande aux collectivités de réduire leur engagement à hauteur de 13 milliards. La dotation globale de fonctionnement est annoncée stable dans son enveloppe nationale mais, vous allez vous apercevoir très rapidement que selon les territoires, les mouvements, celle-ci peut varier de manière importante ; c'est le cas pour nos communes.

▪ **Contexte local**

Il est important de rappeler qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons procédé à la restitution de la compétence enfance/jeunesse. EPN assure néanmoins la continuité de service sur 16 communes qui se sont regroupées dans un syndicat appelé la Clé des champs.

Évreux Portes de Normandie a fait le choix de baisser le taux de la CFE. Évreux Portes de Normandie a pris trois engagements :

- accroître l'investissement ;
- renforcer le soutien aux communes ;
- développer l'économie et l'emploi.

▪ **Budget principal**

○ Fonctionnement

Sur la part fonctionnement, tout budget consolidé, le BP 2018 était de 113,2 millions d'euros. Il sera sur le BP 2019 de 114,2 millions d'euros soit une augmentation de 984 000 € (+ 0,87%). Globalement, nous pouvons donc dire que nous avons un budget de fonctionnement stabilisé. Des efforts constants ont été réalisés sur ce budget de fonctionnement pour limiter les dépenses :

- baisse de la cotisation foncière des entreprises (CFE) plus importante que l'inflation. Elle touche les autoentrepreneurs aux petits commerçants en passant par les PME et l'ensemble des entreprises représentant le socle des acteurs économiques du territoire ;
- réaffirmer le soutien de l'EPCI à ses communes membres à l'aide de fonds de concours exceptionnels en compensant les attributions de compensation négatives historiquement liées à la voirie (- 530 000 € pour EPN). L'effort consenti est donc important.

Vous pouvez voir les variations les plus importantes sur les recettes de fonctionnement :

- les atténuations de charges varient de 20 % mais, en valeur absolue, c'est assez peu puisque cela représente 25 000 € ;
- les produits de service augmentent de 2,2 % (185 000 €) ;
- les impôts et taxes baissent de 578 000 € ;
- les dotations et subventions : + 1 646 000 € ;
- les produits de gestion courante : - 710 000 € ;
- les produits exceptionnels : - 36 000 €.

Cela donne un budget global en hausse de recettes de 530 000 € (+0,6 %).

Vous retrouvez quelques précisions expliquant les variations importantes. On vous dit notamment :

- les produits de fiscalité :
  - 2,2 % de coefficient de réévaluation forfaitaire des bases fiscales ;
  - annulation des attributions de compensation contributives liées à la voirie (- 530 000 €) ;
- Concours financiers. Les augmentations sont liées :
  - au contrat enfance jeunesse (CEJ) dans le cadre de la compétence petite enfance (+ 300 000 €). Ce n'est pas neutre de la part de la CAF ;
  - au financement de l'équipe opérationnelle de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (+ 288 000 €) ;
  - un reclassement au chapitre 74 des recettes inscrites en 2018 au chapitre 75 à hauteur de 754 000 € ;
  - au CIF. Il s'améliore et nous permet donc d'avoir des dotations supplémentaires.

Concernant les dépenses :

- les charges à caractère général baissent de 2,9 % (- 337 000 €). On a demandé à chaque service de faire des efforts. Ils fonctionneront dans les mêmes conditions ;
- les charges de personnel augmentent de 1 498 000 €. Il y a des impacts importants comme la petite enfance (4 millions d'euros) et le conservatoire à rayonnement départemental (un peu plus de 2 millions d'euros). Ces deux grands postes sont de gros pourvoyeurs de personnel et pèsent très lourd sur le chapitre 12 ;
- les atténuations de produits : - 247 000 € ;
- les charges de gestion courante : - 337 000 € ;
- les charges financières augmentent de 148 000 € ;
- les charges exceptionnelles baissent de 64 000 € ;

Le budget global augmente en fonctionnement de 659 000 € soit 0,8 % ; c'est moins que l'inflation.

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Sur les augmentations des frais de personnel, il y a une compensation sur les attributions de compensation de la Ville d'Évreux que vous ne voyez pas. C'est neutre pour EPN puisque la grande partie est couverte par les attributions de compensation en moins à la Ville d'Évreux.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

C'est vrai Bruno.

On rappelle que les dépenses de personnel sont malgré tout maîtrisées. Il y a des contraintes budgétaires comme le glissement vieillesse technicité (GVT) de 1 % ainsi que le transfert de la compétence petite enfance et du conservatoire.

Malgré ce que disait Bruno, il y a tout de même des charges supplémentaires. L'évolution est contenue à + 1,3 % conformément au plan de maintien de la masse salariale (PPMS).

La collectivité prévoit, malgré tout, pour 2019 le maintien d'une politique d'avancements de grade et de promotions internes.

Il n'y aura donc pas de sanctions qui seront prises à l'encontre du personnel.

- o L'investissement

Je l'évoquais tout à l'heure en introduction : la priorité est donnée à l'investissement puisque, en 2019, l'effort sera porté à son plus haut niveau avec un peu plus de 30 millions d'euros de dépenses. Nous n'avons jamais atteint un tel chiffre d'investissement sur l'Agglomération. Si nous devons faire un bilan sur les années précédentes :

- en 2018 : 25 millions d'euros ;
- en 2013 : 18 millions d'euros ;
- en 2014 : 17 millions d'euros ;
- en 2015 : 15 millions d'euros ;
- en 2016 : 20 millions d'euros ;
- en 2017 : 16 millions d'euros.

Vous voyez donc que cette année 2019 est importante en matière d'investissement et nous nous donnons les moyens de pouvoir investir à hauteur de 30 millions. Vous avez quelques exemples des diverses réalisations :

- la nouvelle crèche de Navarre qui pèse pour 1 550 000 € ;
- les investissements que nous faisons en termes de voiries communautaires (700 000 € d'études et 7 200 000 € de travaux). C'est important pour le réseau de notre territoire.

En matière d'investissement, la volonté est d'accroître les fonds de concours pour aider les communes à investir. En 2017, nous avons accordé 2 millions d'euros ; c'était l'enveloppe maximum pour la première fois. Un règlement a été adopté en concertation avec les communes membres afin d'assouplir les conditions d'attribution et de garantir une relative équité entre les communes. Depuis 2018, EPN a voté 2 millions d'euros (devenus un minimum garanti) qui sont susceptibles d'être abondés en cours d'exercice. Ce montant a été accru en 2018 en accordant 400 000 € supplémentaires. Pour le BP 2019, nous avons, à ce jour, inscrit 2 millions d'euros qui est le minimum garanti.

Concernant les dépenses d'investissement, je vais rappeler ce qu'est le contrat de territoire 2017/2021. C'est une enveloppe globale de près de 250 millions d'euros d'investissement dont 31,6 millions de financement par la Région et 24 millions financés par le Département. Pour notre territoire, il y a 243 955 000 € de coût d'opération financés à hauteur de :

- un peu plus de 30 millions par la Région ;
- un peu plus de 22 millions par le Département ;
- 86 408 000 euros par les autres financeurs externes ;
- 12 653 000 euros par les subventions EPN ;
- Il reste un peu plus de 91 millions d'autofinancement.

Toujours dans les dépenses d'investissement, je vais vous présenter les AP/CP. Il y en a toute une liste. Ils vont se répartir sur plusieurs années. Nous mettons en évidence l'année 2019 et la partie d'investissement qui sera supportée sur cette année. Nous trouvons des programmes dans tous les domaines que ce soit sur le budget principal, sur le budget d'assainissement avec de gros budgets comme l'assainissement collectif de Garennes-sur-Eure.

**M. Jean-Pierre MOREL**

On ne voit toujours pas Eure numérique.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je vais prendre les chiffres pour éviter de dire des bêtises. Sur 2019, il n'y a rien de prévu côté EPN en matière d'investissement. En revanche, en 2020, nous aurons 1 413 000 € à déboursier et, en 2021, 239 000 €. Cela nous mènera au total des 1 771 000 prévus pour EPN. En 2019, aucun investissement ne nous sera demandé.

**M. Jean-Pierre MOREL**

Cela veut dire que le programme est retardé ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

Pas forcément.

**M. Guy LEFRAND**

Au contraire. Nous en avons encore parlé très récemment. Nos appels de fonds arriveront à hauteur de 1,4 million en 2020. Il y a eu d'autres appels de fonds car je vous rappelle que cette somme de 1,7 million est loin de couvrir l'ensemble.

Je rappelle que le Département et la Région interviennent et ils le feront dès 2019. Notre appel de fonds intervient en 2020 mais le travail est mené dès à présent. Nous ne sommes pas les seuls financeurs. Nous avons quasiment terminé. Je vous redonne la parole après.

**M. Sylvain BOREGGIO**

- **La gestion de la dette**

Vous avez un tableau qui reprend par prêteur les sommes du capital restant dû. Il est important de noter qu'il y a une baisse significative de l'encours de 1,6 million d'euros. Vous pouvez voir que la capacité de désendettement va passer de 20 ans à 14 ans ; nous gagnons 6 années. C'est un énorme effort consenti.

**M. Bruno GROIZELEAU**

C'est très important. Dans l'encours, pratiquement tous les prêts sont à taux fixe donc non risqués. Il est également important de voir que notre autofinancement brut passe de 9 millions à 13 millions. Il y a une progression de notre autofinancement brut de 4 millions ce qui n'est pas neutre.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Absolument. Pour compléter ce que dit Bruno sur les emprunts à taux fixe, la question avait été posée lors de la commission des finances pour savoir s'il existait encore des emprunts toxiques au sein d'EPN. Il faut savoir que ceux qui nous restent – et ils sont vraiment très faibles – représentent moins de 3 % de la dette.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Ceux-là aussi sont sécurisés au maximum.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Absolument. Nous vous proposons une représentation graphique de la gestion de cette dette. Vous voyez le profil de l'extinction. La durée de vie moyenne est de 14 ans, pour ne pas rembourser totalement, tandis que la durée résiduelle est portée à 24 ans.

Nous allons maintenant nous attarder sur les budgets annexes.

- **Budget de l'eau**
  - *Fonctionnement*
    - l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - 0,9 % entre le BP 2018 et le BP 2019 ;
    - l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de - 0,9 % entre le BP 2018 et le BP 2019 ;
    - l'autofinancement brut passe de 2 676 000 à 3 167 000 € ;
    - l'autofinancement net passe de 602 000 à 1 349 000 € ;
    - Le remboursement du capital passe de 2 073 000 à 1 817 000 €.
  - *Investissement*
    - les dépenses d'équipement progressent de 4,5 % ;
    - l'emprunt d'équilibre passe de 1 915 000 à 2 490 000 € soit une évolution de + 30,1 %.
  
- **Budget de l'assainissement collectif**
  - *Fonctionnement*
    - l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - 0,7 % entre le BP 2018 et le BP 2019 ;
    - l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de - 0,7 % entre le BP 2018 et le BP 2019 ;
    - l'autofinancement brut passe de 2 586 000 à 3 195 000 € ;
    - l'autofinancement net passe de - 420 000 à + 248 000 € ;
    - Le remboursement du capital passe de 3 006 000 à 2 946 000 €.
  - *Investissement*
    - les dépenses d'équipement progressent de 35,1 % ;
    - l'emprunt d'équilibre passe de 3 703 000 à 2 596 000 € soit une baisse de presque 3 %.
  
- **Budget mobilités**
  - *Fonctionnement*
    - l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de + 37,3 % passant de 10 228 000 (BP 2018) à 14 039 000 euros (BP 2019) ;
    - l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 24,5 % passant de 12 071 000 (BP 2018) à 15 032 000 (BP 2019) ;
    - l'autofinancement brut passe de 1 842 000 à 993 000 € ;
    - l'autofinancement net passe de 1 269 000 à 416 000 € ;
    - Le remboursement du capital passe de 573 000 € à 577 000 €.
  - *Investissement*
    - les dépenses d'équipement restent stables en passant de 2,4 M d'€ à 2,4 M d'€ ;
    - l'emprunt d'équilibre passe de 501 000 à 1 481 000 € soit + 195,7 %.

Il est important de retenir que la subvention d'équilibre passe de 1 398 000 euros au BP 2018 à 239 000 euros au BP 2019.

Voilà pour la présentation succincte du DOB. Nous allons maintenant répondre aux questions.

### **M. Guy LEFRAND**

Vous avez, au-delà des éléments de synthèse, le rapport d'orientations budgétaires complet à votre disposition comme d'ailleurs celui sur la politique de la ville. Je voudrais remercier Bruno GROIZELEAU et Sylvain BOREGGIO ainsi que les services qui ont fait un énorme travail pour présenter ces orientations budgétaires. Je voulais également remercier M. TRUMP, le nôtre, qui vient d'arriver en tant que directeur des finances. C'est important car cela nous permet aujourd'hui d'être plus solides sur le plan financier. Cela nous permet également de vous présenter un débat d'orientations budgétaires avec des budgets qui montrent que non seulement nous gardons mais nous développons notre capacité à investir. Nous gardons un niveau de service élevé c'est-à-dire qu'il n'y a aucune restriction de service public proposée, au contraire, dans un contexte de rigueur économique particulier.

Si l'État a arrêté les baisses de dotation, il ne nous a pas pour autant rendu ce qu'il nous a pris depuis cinq ans. Aujourd'hui, nous continuons, vous l'avez vu dans le cadre de ces orientations budgétaires, à assainir nos finances avec notamment une maîtrise permanente des dépenses de fonctionnement. Cela nous permet de vous proposer, dans le cadre de ces orientations budgétaires, un triple arrangement : d'une part, nous baissions l'endettement, d'autre part, nous augmentons les investissements et enfin, nous vous proposons, pour la première fois depuis longtemps, une baisse des impôts axée sur la CFE qui permettra de rendre notre territoire plus attractif et plus intéressant. Trente millions d'euros d'investissement : c'est du jamais vu sur l'Agglomération d'Évreux et ce, sans avoir des objectifs de réalisation à 30 ou 35 % comme nous avons pu le voir sur certains budgets autrefois mais à 80 % de manière à être certain de les réaliser. Pourquoi proposons-nous une baisse de la fiscalité notamment sur les entreprises ? Parce qu'aujourd'hui, c'est indispensable pour pouvoir investir et faire venir des entreprises qui créent de l'emploi sur notre territoire. Trente millions d'euros d'investissement, cela crée de l'emploi parce que ce sont en grande partie des entreprises locales qui vont en bénéficier donc nos concitoyens. Développer la baisse de la CFE, c'est favoriser l'attractivité de notre territoire. J'étais hier, avec quelques élus d'ici, chez Delpharm une entreprise bien connue sur Évreux qui, en 10 ans, est passée de 100 à 200 salariés. Il s'agit d'un façonnier de l'industrie pharmaceutique. Le Président de Delpharm me disait qu'il possède neuf usines en France. Aujourd'hui, les taxes sur les entreprises d'Évreux sont les plus élevées de ses neuf entreprises. C'est donc important. On ne peut pas dire ce n'est pas grave, on verra bien, de toute façon, ils sont là et ils ne partiront pas. On ne peut plus se dire cela aujourd'hui. Le fait de baisser la CFE sur notre territoire nous permettra d'être plus compétitifs par rapport à des territoires comme Louviers Val-de-Reuil ou Mantes. Voilà pourquoi je suis fier de vous présenter ces orientations. Encore une fois : plus d'investissement que jamais, baisse de l'endettement et baisse de la fiscalité. Je pense que vous pouvez vendre cela à vos concitoyens et à vos entreprises. Nous pouvons être fiers et satisfaits de ces orientations qui vous sont présentées.

M. CAMOIN.

**M. Emmanuel CAMOIN**

M. LEFRAND, je suis un élu fier d'avoir enfin un rapport d'orientations budgétaires qui ressemble à un rapport d'orientations budgétaires. Vous venez de le dire et vous avez lourdement insisté là-dessus : la seule chose vraiment intéressante dans ce rapport est la baisse de la CFE de 287 000 €. Mais, vous avez fait un choix qui ne me semble pas forcément le meilleur. D'accord, on peut peut-être baisser les taux mais en faisant cela, je pense que cette diminution de 287 000 € sera pour Carrefour, Cora, Intermarché, Delpharm et pour toutes ces grosses entreprises qui sont sur Évreux ; toutes les autres auront des miettes. Or, si vous prenez l'historique du GEA et notamment celui de la présidence CHAMPREDON, le problème de la CFE s'était posé mais de façon totalement différente. La grogne qu'il y avait au niveau des entreprises n'était pas tellement sur le montant des taux mais sur les bases. Or, celles-ci sont votées par l'EPCI.

**M. Guy LEFRAND**

Ah non !

**M. Emmanuel CAMOIN**

J'ai regardé les textes : la base minimale est votée par les EPCI. Le problème à l'origine était celui de la base minimale. Je pense qu'on peut augmenter la base minimale au niveau des EPCI mais personne n'empêche dans l'autre sens de la diminuer. À partir du moment où vous faites cela, vous avez un effet au niveau de toutes les petites entreprises comme les artisans qui sont les gros créateurs d'emplois. Ce ne sont pas tellement les grosses entreprises comme Carrefour et autres qui créent vraiment des emplois mais toutes les petites structures qui sont réparties sur l'ensemble du territoire. Si on avait à faire un choix, je serais d'accord pour baisser marginalement les taux mais surtout pour faire un effort important sur la base minimum. C'est ce que j'aimerais voir au niveau du budget primitif.

Il y a un deuxième point sur un débat que nous venons d'avoir mais qui rentre aussi dans le rapport d'orientations budgétaires : les travaux de la CLECT et les montants que nous venons d'évoquer.

Il faut savoir que le CLECT, puisque nous avons voté les dotations définitives 2018, a décidé de faire un cadeau de 500 000 € à la Ville d'Évreux. C'est une bonne chose pour l'Agglomération mais ce sera certainement une mauvaise chose sur le futur budget primitif ou modificatif que nous aurons sur la Ville d'Évreux.

**M. Guy LEFRAND**

Vous êtes en train de dire que l'on fait un cadeau à la Ville d'Évreux mais que ce sera négatif pour le budget de la Ville d'Évreux ? De plus, ce n'est pas le CLECT mais la CLECT mais, ce n'est pas grave. Pardon mais, je pense que vous avez fait une erreur dans votre phrase. Vous venez de dire que l'Agglomération fait un cadeau à la Ville d'Évreux mais que cela coûtera cher au budget de la Ville d'Évreux.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Excusez-moi : de l'EPN.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Vous aviez compris puisque vous m'avez corrigé.

**M. Guy LEFRAND**

Non justement, je n'avais pas compris sinon je ne vous aurais pas demandé de préciser.

Mme LEMEILLEUR.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

Bonjour. Félicitations pour la présentation. C'est vrai que c'est rassurant pour l'avenir. Je voudrais juste revenir sur cette histoire d'attributions de compensation qui passent par zéro pour toutes les communes qui sont débitrices à l'heure actuelle. Tout à l'heure, dans la présentation, on nous a dit que la totalité des attributions de compensation serait compensée par un fonds de concours de fonctionnement ; donc, un solde à zéro.

**M. Guy LEFRAND**

Sauf pour la petite enfance.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

Ah ! Ce n'est pas ce que j'avais compris.

**M. Guy LEFRAND**

C'est ce que nous avons voté ici. On en a déjà parlé plusieurs fois ici. On avait remis tous les compteurs à zéro avant la petite enfance. Ici, nous avons voté le fait que nous ne pouvions pas en plus financer les AC sur la petite enfance. C'est déjà un effort de plus de 500 000 € sur les anciennes AC voirie. Pour les ex-GEA, les AC voirie coûtaient chaque année plus de 540 000 € aux communes que ces dernières remboursaient à l'Agglomération. Désormais, les communes ne les remboursent pas. Nous avons donc remis tous les compteurs à zéro hors petite enfance. Nous en avons déjà parlé plusieurs fois.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

Je souhaiterais revenir un peu sur le sujet de la petite enfance. J'ai envoyé un mail pour demander quelques explications suite à l'entretien que j'ai eu avec M. LAGAIN sur le calcul du coût moyen qui était imputé aux cinq communes ex-GEA ; les cinq vilains canards qui n'étaient pas dans le SIVU. On nous a imputé un coût de 605 € par enfant sur un nombre d'enfants erronés. On m'avait répondu que pour les 12 dernières communes rentrées dans l'Agglomération, on ne leur comptait pas de petite enfance puisqu'elles n'avaient pas de structure à proximité et qu'elles ne pouvaient pas profiter de cette compétence. Or, a priori, le Maire de Mesnil-sur-l'Estrée ne voyait pas tout à l'heure d'inconvénient à aller dans les crèches d'Évreux. C'est un détail. Si on part sur ce principe qui consiste à dire que les 12 communes n'ont pas de structure donc on ne leur compte pas la petite enfance, pour les cinq ex-communes de l'Agglomération qui n'avaient pas non plus de petite enfance mais qui ont des structures à proximité, j'aurais aimé que le calcul se fasse sur les SIVU à proximité de ces villages. À ce moment, le coût moyen par enfant n'est plus de 605 € mais de 150 € par enfant. Cela change la donne au niveau du budget surtout lorsqu'on compte 35 enfants dans la commune. Je n'ai pas eu de réponse à mon mail.

**M. Sylvain BOREGGIO**

C'est vrai Monica que les 600 et quelques euros qui t'ont été donnés par Vincent LAGAIN reflétaient un coût moyen de ce que représente le coût enfant sur la fréquentation petite enfance. Pour ton argument consistant à dire que vous n'étiez accordés à aucun SIVU auparavant et que vous êtes taxés au prix fort, c'est pratiquement du domaine de la CLECT qui pourrait repositionner et réétudier ton cas. Il faut bien se baser sur quelque chose. Pourquoi se tourner plus vers un SIVU qu'un autre ? La facilité était de prendre un coût moyen par enfant et il est de ce montant-là.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

Dans ce cas, on le prend pour tout le monde. Je ne vois pas pourquoi on dit zéro pour certaines qui n'ont pas la compétence...

**M. Bruno GROIZELEAU**

C'est la partie enfant pour les ex-CCPN. Ce sont des chiffres fiables avec des coûts de charge, des produits et le net qui reste. C'est ce qui a été fait par Vincent LAGAIN avec le nombre d'enfants gardés par les SIVU. Le 150 € de Monica, si j'ai bien entendu, me semble très faible.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

Non, je l'ai fait à partir d'un tableau.

**M. Bruno GROIZELEAU**

À Saint-Sébastien, on est tout près des 630 €. On est même supérieur.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Monica, tu parles bien de petite enfance ?

**Mme Monica LEMEILLEUR**

Oui.

**M. Sylvain BOREGGIO**

C'est vraiment très bas. Pour un coût de fonctionnement d'une crèche (accueil et personnel), ce n'est vraiment pas cher.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

J'ai le tableau que M. LAGAIN m'a donné sur lequel figure l'ensemble des SIVU qui ont été retenus pour le calcul avec la partie fonctionnement et investissement. Cela nous donne au total 605 € par enfant. J'ai fait le même calcul mais en ne prenant que Cigale et Cap Nord puisque ce sont les deux qui sont les plus près de nous. J'ai basé mon calcul là-dessus. Je veux bien rencontrer quelqu'un.

**M. Bruno GROIZELEAU**

On va le mettre à l'ordre du jour de la CLECT.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Bruno, étant le président de la CLECT, te dit qu'on le mettra à l'ordre du jour.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

Merci.

**M. Guy LEFRAND**

On peut en reparler lors d'une prochaine réunion de la CLECT.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

D'accord.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Pour rebondir sur ce que tu disais, Monica, sur le fait que tu faisais partie des cinq communes qui n'étaient pas adhérentes à un SIVU : les autres communes jusqu'à ce jour contribuaient auprès d'un syndicat ; la contribution qu'elles donnaient à un syndicat est maintenant reversée à EPN dans le cadre de la compétence petite enfance.

**Mme Monica LEMEILLEUR**

Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. NOGARÈDE.

**M. Alain NOGARÈDE**

Merci. À la page 6 du document, nous avons affaire à un mensonge d'État. Le déficit public est de 2,6 % du PIB en 2018 ; en 2019, il sera au moins à 2,8. Cela ne va donc pas dans le sens d'une baisse à 0,3 % en 2022.

Mathématiquement, quand la courbe est comme celle-là, elle peut redescendre mais jusqu'à 0,3, cela m'étonnerait fort. Autrement dit, c'est un chiffre dont vous faites ce que vous voulez mais, n'en tenez pas compte.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un chiffre présenté par le gouvernement.

**M. Alain NOGARÈDE**

Il est présenté par qui vous voudrez. M. le Président ; ce chiffre ne tient mathématiquement pas la route. Il faut être réaliste dans le contexte économique actuel.

**M. Guy LEFRAND**

Je ne voudrais surtout pas me faire l'avocat du gouvernement. Bruno veut dire un mot.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Il faut le dire à Bruno LE MAIRE car c'est lui qui se trompe mais pas à Bruno le Maire de Saint-Sébastien. Nous n'y pouvons rien, nous avons pris des chiffres qui viennent de l'État.

**M. Alain NOGARÈDE**

J'ai dit que c'était un mensonge d'État. Je n'ai pas dit que c'était un mensonge de Bruno.

On avait dit en commission des finances que le tableau sur les AP/CP en page 32 n'était pas représentatif. Je vais prendre la première ligne sur l'assainissement : l'AP global est de 17 millions d'autorisations de programme et l'année prochaine, c'est 500 000 €. Il serait intéressant de voir à quel moment cette AP a commencé et à quel moment elle va se terminer et ce que représentent ces 500 000 €. Dans l'avenir, je souhaiterais que l'on puisse avoir une présentation autre même si je sais que cela fera faire des tableaux un peu plus complets et longs.

**M. Sylvain BOREGGIO**

On avait retenu ta remarque lors de la commission des finances. La volonté, notamment de M. TRUMP qui a élaboré ce document, était de bien présenter l'impact financier sur l'année 2019. Mais, tu as raison Alain, en termes de visibilité, c'est bien de mettre les années qui restent derrière.

**M. Alain NOGARÈDE**

Vous vous engagez à le rectifier pour les années suivantes ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Alain, tu peux être content car nous avons suivi tes conseils et nous avons fait de plus en plus d'AP/CP.

**M. Alain NOGARÈDE**

Ça, c'est très bien.

Concernant les fonds de concours évoqués au bas de la page 33 : je sais que 2 millions, c'est le minimum pour 2018. En 2019, on était à 400 000 € de plus. Il y a un engagement moral pour dire que l'année prochaine on ira certainement vers ces sommes. Je voulais insister là-dessus car pour moi c'est important. C'est la preuve de la solidarité entre les communes. C'est un élément fort qui prouve la solidarité. Tout ce qui peut rapprocher les communes les unes des autres doit être un souci permanent.

Enfin, d'une façon générale, j'aimerais que, dans le budget qui sera présenté, on intègre bien le contexte environnemental avec tout ce que l'on entend sur le pouvoir d'achat et la fiscalité. Je pense qu'aucun d'entre nous n'est insensible à ces problèmes qui sont soulevés par nos habitants de EPN comme de France. Je souhaiterais qu'on est cela présent à l'esprit et que dès que nous le pouvons, dans les tarifs que nous appliquons à nos contribuables, à nos habitants, que ce soit la taxe sur les ordures ménagères, les tarifs des divers services, nous essayons d'en tenir compte.

Je sais bien que nous ne sommes pas responsables du pouvoir d'achat. Excusez-moi, c'est encore l'État ; ce n'est pas ma faute. Ce que nous pouvons faire à notre niveau, si vraiment il y avait une amélioration du pouvoir d'achat – ce qui reste à démontrer – c'est d'essayer de le préserver pour nos habitants en leur rendant, évidemment, les mêmes services publics qu'ils sont en droit d'attendre. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce rapport.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Sur les fonds de concours, il est inscrit 2 millions. C'est le minimum comme l'a dit Sylvain. Une année n'est pas représentative de l'autre. C'est selon les demandes. Vous savez que nous raisonnons en année budgétaire pure et dure et qu'il y a un BS. À chaque fois, si nous avons des demandes supplémentaires et si on doit dépasser les 2 millions, je vais tout de suite voir le Président et nous avons cette rallonge à l'image de cette année avec les 400 000 €. Ne sois pas inquiet Alain, il y aura une rallonge si nous atteignons les 2 millions avant la fin de l'année. Il n'y a pas de problème. Il y aura une poursuite de ce que nous avons fait sur 2018.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Tu vas pouvoir la demander rapidement Bruno car tout à l'heure, j'ai parlé de fonds de concours et aujourd'hui, en faisant le bilan de tous les dossiers que nous avons en notre possession, si tous devaient se réaliser, nous serions déjà à 2,1 millions cette année.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Tout le monde ne va pas réaliser.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Non.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Tout ne sera pas réalisé. Si nous étions à 2,1 millions, j'irai voir le Président de EPN et il n'y aurait pas de problème, il me donnerait les 100 000 € supplémentaires.

**M. Guy LEFRAND**

Quand je vous dis qu'il nous revient en pleine forme notre Bruno...

M. RANGER.

**M. Michel RANGER**

Sur la fiche investissement du PowerPoint que vous nous avez présenté, j'ai cru voir le passage en quatre voies de la route nationale 13. Est-ce une première dépense sur 2019 ?

**M. Guy LEFRAND**

Je pense que vous confondez avec la déviation Sud-Ouest d'Évreux gérée par l'État.

**M. Michel RANGER**

Non. « *Sans compter l'investissement de 120 millions d'euros de la Région...* ».

**M. Guy LEFRAND**

Oui, la Région.

**M. Michel RANGER**

Ma question est de savoir si l'Agglomération est engagée sur ce dossier ?

**M. Guy LEFRAND**

La Région est engagée. Nous l'avons déjà voté, M. RANGER. Nous sommes engagés à hauteur de 60 000 € par an pour accompagner la Région qui elle va dépenser 120 millions d'euros. Je pense que le rapport entre ce que payent l'Agglomération et la Région n'est pas mauvais. C'est important de le rappeler. Oui, nous avons voté une subvention de 60 000 € qui correspond à un poste ou un poste et demi pour accompagner la Région. Mais, les 120 millions d'euros concernent la région.

**M. Michel RANGER**

Cela veut donc dire que les travaux pour le passage en quatre voies vont débuter en 2019 ?

**M. Guy LEFRAND**

Les études vont débuter. On ne va pas refaire le débat. Nous en avons déjà parlé. Nous savons qu'il y en aura pour 10 ans avant que tout soit fait. Les études reprennent en 2019.

**M. Michel RANGER**

Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. LEPINTEUR.

**M. Ollivier LEPINTEUR**

Merci M. le Président. Bonsoir chers collègues. M. le Vice-président, je vous ai écouté attentivement et en regardant bien les chiffres, j'ai été surpris par quelques-uns d'entre eux. Quand on regarde la page 14 du DOB, a été sollicitée auprès du Conseil d'Agglomération l'autorisation d'emprunter 35 millions d'euros pour couvrir nos besoins de financement.

On aurait pu constater qu'avec 34 828 000 millions d'emprunts et avec un remboursement de capital de 11,8 millions, on aurait dû augmenter l'encours de la dette de 23 millions. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, je vois une baisse de 3 millions d'euros de l'encours. On passe de 160 millions à 157. Évidemment, cela pose interrogation. Soit nous avons eu énormément de subventions pour financer nos dépenses d'investissement, soit nous n'avons pas du tout réalisé nos dépenses d'investissement à hauteur de 26 millions car nous avons finalement emprunté que 8 millions. Je voudrais savoir quel est le montant des restes à réaliser sur 2018 et comment ils seront financés. C'est ma première interrogation.

À mon niveau, il ne m'appartient d'exercer qu'un rôle de conseil, de vigie et d'alerte. Il nous appartient, dans le cadre de notre politique communautaire, d'exercer les arbitrages nécessaires pour que nos décisions puissent être en adéquation avec nos ressources disponibles et soutenables et que notre Agglomération peut engager dans les capacités financières qu'elle peut supporter quel que soit l'encours. On peut constater que le ratio de capacité de désendettement passe de 20 ans à 14. Tous les analystes financiers sont unanimes : dès qu'on dépasse le ratio de 10 ans, nous sommes en danger c'est-à-dire que la machine est en surchauffe.

**M. Bruno GROIZELEAU**

C'est un ratio qui ne veut rien dire.

**M. Ollivier LEPINTEUR**

Un ratio qui ne veut rien dire ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

C'est comme si je te demandais quand tu fais un prêt personnel en combien de temps tu vas le rembourser et si tu me réponds plus de 10 ans, cela voudrait dire que tu es en difficulté. On peut prendre tous les ratios que l'on veut mais celui-là ne veut strictement rien dire. Ce qui est important c'est de savoir si l'autofinancement brut couvre largement le remboursement en capital. C'est la seule chose qui m'intéresse.

**M. Ollivier LEPINTEUR**

Très bien. Malgré toute l'amitié que je te porte, on va dire que c'est tout de même le ratio qui est pris par tous les analystes financiers et les banques.

**M. Bruno GROIZELEAU**

*Propos inaudibles. [Rires]*

**M. Ollivier LEPINTEUR**

Je n'ai pas entendu ce qu'il a dit.

**M. Guy LEFRAND**

Répète Bruno.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Les financiers et les experts financiers peuvent prendre les ratios qu'ils veulent ; moi, je prends celui que je veux. Je pense, Ollivier, que tu prends également les emprunts d'équilibre. Tu sais comme moi que ceux-ci sont là pour faire beau si on les réalise à 100 % et on ne tient pas compte du BS. Ils sont là pour équilibrer notre budget et c'est normal. Ce qui m'intéresse dans l'encours de la dette, c'est que nous avons une baisse cette année de 1,6 million et que notre autofinancement brut augmente de 4 millions et couvre largement les remboursements en capital.

**M. Ollivier LEPINTEUR**

Très bien. J'ai bien pris note, Bruno. Combien y a-t-il de restes à réaliser, s'il te plaît ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Tu me poses une colle car je suis chez moi et je n'ai pas les tableaux. Les services pourront te les donner.

**M. Ollivier LEPINTEUR**

Je pense que M. TRUMP doit connaître le montant des restes à réaliser et les financements. Bruno, je conçois que tu ne portes guère d'attention à ce ratio qui est important pour les analystes. Quand je vois les chiffres de 2018, l'épargne nette ne permettait pas de couvrir l'échéance de la dette. C'est clair. Tu l'as effectivement améliorée mais, pas très largement : 1,75 million sur le montant total c'est-à-dire qu'on est juste à 1 % ce qui est très dangereux. Surtout, ce qui est très inquiétant c'est quand on voit le montant de l'échéance de dette qui augmente sur le budget principal alors qu'on est devant le mur des investissements.

Là, c'était gentil mais avec tous les projets (Saint-Louis, Lafayette...), l'encours de la dette va exploser et les intérêts de la dette vont aussi augmenter. Quand on regarde les perspectives fournies dans le DOB, on voit que la capacité d'autofinancement va passer 8,6 millions à 7,4. Ce qui m'inquiète, c'est que l'on va baisser notre autofinancement et que l'on va augmenter les intérêts de la dette ainsi que les échéances. Je pense que la machine est en surchauffe. Je ne suis pas contre l'investissement, bien au contraire. Je pense que ce territoire a besoin d'investissement mais je pense qu'il faudra prendre des décisions et des arbitrages courageux en dépenses de fonctionnement de façon à pouvoir augmenter notre capacité d'autofinancement et couvrir nos échéances de dettes qui vont arriver d'ici deux à trois ans. J'attends la réponse pour les restes à réaliser, Bruno et je te dis bon courage.

**M. Guy LEFRAND**

M. TRUMP me confirme qu'il est encore trop tôt pour avoir le pourcentage exact des restes à réaliser. Vous les aurez donc dès que nous en disposerons ; je suppose que nous les aurons au moment du budget. Merci.

M. GANTIER

**M. François GANTIER**

Je voudrais simplement revenir sur la baisse de la CFE que vous nous avez annoncée tout à l'heure et en conférence des Maires il y a quelques jours. J'y avais déjà dit mon désaccord. Vous avez annoncé dans le PowerPoint une perte de recette de 300 000 €. C'est tout de même quelque chose d'important. C'est une proposition qui s'inscrit dans un contexte général, comme cela a été rappelé tout à l'heure par M. BOREGGIO, où les dotations de l'État sont certes stabilisées mais où nous ne sommes pas à l'abri d'une mauvaise surprise. L'État nous a habitués à cela. Je dis que cette proposition ne me convient pas. Vous nous avez précisé que la maîtrise des dépenses de fonctionnement favorise l'investissement. Je trouve que cette baisse de CFE est un peu en contradiction avec cette volonté de favoriser l'investissement. Je voulais également rappeler quelque chose d'important qui n'a pas été évoqué ni dans le DOB ni dans la discussion : les entreprises locales qui vont bénéficier de cette baisse de la CFE bénéficient également du fameux CICE, le crédit d'impôt pour la création d'emploi qui a été créé lors de la précédente mandature présidentielle.

Ce sont des chiffres importants car sur le plan national cela se monte entre 30 et 40 milliards. Les entreprises d'Évreux en bénéficient même si nous n'avons pas les chiffres. Même si on les demande, on ne nous les donne pas. Je dis que cette proposition de baisse de la CFE ne me convient pas. Lorsque j'avais fait connaître mon désaccord lors de la conférence des Maires, vous étiez surpris, M. le Président, qu'un élu soit contre la baisse d'impôts. Bien sûr que je ne suis pas contre la baisse d'impôts et mon engagement public dans ma commune est là pour le prouver mais, je pense que lorsqu'on prend des décisions de cette importance, il faut faire des propositions très judicieuses et voir où cela nous emmène pour l'avenir. Je vous rappelle que je désapprouve tout à fait cette baisse de la CFE.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Toutes les entreprises d'Évreux ne bénéficient pas du CICE. Si vous adoptez cette baisse de la CFE dans le cadre du budget que nous aurons à voter dans quelques semaines, elle bénéficiera à tout le monde. Je ne pense pas que les commerçants et les artisans de nos territoires bénéficient du CICE. Au contraire, le fait de payer moins de charges ne peut que leur être favorable. Il ne faut pas tout mélanger : ce n'est pas le CICE versus la CFE ; c'est la CFE pour l'ensemble de nos entreprises.

M. CAMOIN.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Je ne suis pas d'accord avec vous. Les artisans bénéficient du CICE. J'ai le statut d'artisan et j'en bénéficie. M. GANTIER, le CICE va être modifié. Aujourd'hui, il est payé en une fois sur une somme globale. Je n'ai pas préparé ce dossier pour vous en parler mais, ce que je sais de ce que l'on a dit, c'est que ce sera mensualisé. Mais, tout le monde bénéficie du CICE ; je suis désolé.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. VEYRI.

**M. Timour VEYRI**

J'ai effectivement trouvé que ce rapport d'orientations budgétaires était de bien meilleure facture que les précédents notamment parce qu'on y trouve des éléments qui font partie des obligations légales. C'est tout de même mieux quand elles y sont. Je pense au rapport sur l'égalité femmes/hommes et celui sur le développement durable. C'est une bonne chose qu'ils y soient. Cela permet de mieux voir un certain nombre de choses. Je ne pensais pas dire cela un jour mais, merci M. TRUMP pour ce travail. Je tiens donc à rassurer : je ne déférerai pas ce budget au Préfet pour illégalité ; trop de travail a été fait à la fois par les services et par les collègues pour remettre tout cela en cause.

**M. Guy LEFRAND**

Le Préfet l'aurait rejeté.

**M. Timour VEYRI**

En revanche, j'ai tout de même deux ou trois questions et une inquiétude. Cette dernière porte sur le mur d'investissement dont parlait notre collègue il y a quelques instants. Je trouve que dans la manière de présenter les choses, cela ne permet pas de voir les difficultés. Vous allez me dire que c'est l'exercice qui veut ça. Mais, je ne suis pas certain que dans une assemblée comme la nôtre, composée d'élus et de Maires, il soit nécessaire de cacher les difficultés. Il serait peut-être mieux de les mettre à plat afin de voir comment on peut prioriser un certain nombre de choses.

Sur cette section investissement, j'ai justement trois questions ; une qui vous paraîtra probablement bête. Je vous la pose avec énormément de naïveté. Je vois qu'on évoque les travaux de l'hôtel de ville d'Évreux. Je voulais savoir si on avait prévu des dépenses sur le sujet cette année et où vous en êtes dans votre estimation. Des chiffres différents circulent sur le coût de ces travaux. Je voulais savoir si on arrivait à atterrir sur quelque chose. En gros, cela va de 2,5 millions à 5 millions ; c'est une fourchette assez large. De plus, je considère que ces travaux ne sont absolument pas nécessaires. Je parle évidemment de la place de l'Hôtel-de-Ville.

**M. Guy LEFRAND**

Ah ! Vous ne parliez pas de l'hôtel de ville.

**M. Timour VEYRI**

Non. Je pense que vous vous êtes rendu compte que vous ne vivez pas encore sous des échafaudages. Le deuxième point concerne la salle omnisports. Sans être polémique mais juste factuel, dans vos différentes déclarations publiques, M. le Président, vous annoncez aux habitants de Nétreville que cette salle se ferait dans les conditions que vous avez déjà décrites. Je vois qu'on prévoit une étude de programmation et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour 50 000 €. J'aimerais savoir si cette étude a vocation à renforcer ou pas votre foi et si elle peut éventuellement vous dissuader d'aller au bout de la proposition que vous avez en tête telle que vous la présentez aux Ébroïciens et aux membres de l'Agglomération. A priori, quel serait le coût de ce projet ? J'aimerais savoir à combien on est d'autofinancement sur cette salle omnisports et quelle serait la part à financer.

Enfin, concernant le centre aquatique, on évoque une ligne budgétaire DJS. J'aimerais savoir combien coûte l'étude et si celle-ci avait vocation à préciser le lieu d'implantation de ce centre aquatique et, notamment, si nous garderons une piscine à Évreux. J'aimerais savoir si l'autre lieu d'implantation était bien Saint-André comme cela devrait être.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Si je peux me permettre M. VEYRI, l'implantation du centre aquatique qui sera basé sur Évreux est définie puisque cela fera partie du Long Buisson 3 que nous sommes actuellement en train de continuer d'acquérir. Pour le situer, ce sera derrière le stade de foot qui est de l'autre côté de la piscine Plein Soleil.

Concernant le projet que nous avons évoqué d'une deuxième piscine sur le secteur de Saint-André de l'Eure, il est dans l'immédiat mis de côté pour des problèmes de financement. Ce serait, pour le coup, un peu trop lourd à supporter.

**M. Guy LEFRAND**

Mais, il reste dans les projets à la suite de la première piscine.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Absolument. Ces deux projets de piscine ne sont pas menés de front.

**M. Guy LEFRAND**

On ne peut pas à la fois nous reprocher de trop investir et de ne pas assez investir.

Le projet de salle de sport est bien évidemment toujours à l'ordre du jour. Je n'ai pas tous les chiffres en tête. De mémoire, c'est un projet à environ 20 millions d'euros dont 10 millions d'euros de subvention sont déjà prévus dans le cadre du contrat de territoire (5 millions par la Région et 5 millions par le Département). Vous l'avez car c'est le projet de territoire que vous avez reçu comme tous les membres de ce Conseil. Je crois qu'on était à 25 % de subvention (2 millions–2,5 millions). Je n'ai plus les chiffres en tête ; je vous les redonnerai. Tout cela a déjà été voté et revoté. Bruno dit qu'une grosse partie a déjà été payée sur 2018. Je vous ai déjà répondu sur la salle de sport. On a déjà aujourd'hui d'ores et déjà 10 millions d'euros soit 50 % de financement assurés dans le cadre du contrat de territoire donc signés par les différentes parties.

La piscine est un projet à 15 millions d'euros qui fait aujourd'hui l'objet de cofinancement dans le cadre du contrat de territoire. Je ne connais pas les 250 millions d'euros de ce contrat par cœur. De mémoire, je crois que nous sommes déjà à 5 millions de financement de la part de la Région sur ce projet. Je n'ai pas tous les chiffres au centime près.

**M. Timour VEYRI**

Je peux comprendre que vous n'avez pas de chiffres en tête. Je vous propose de vous écrire afin d'avoir les détails.

**M. Guy LEFRAND**

Bien sûr. C'est public. Tout cela figure dans le contrat d'agglomération. Vous avez donc ces chiffres. Nous avons voté ce contrat d'agglomération ici. Il a été remis à chacune et chacun. Donc, vous l'avez. C'est public. Je ne doute pas que vous ayez un parfait régime d'archivage. Si c'est compliqué, je peux vous l'extraire du contrat d'agglomération. Il n'y a pas de problème. Merci. Pas d'autres remarques sur le débat d'orientations ? Si, M. DULONDEL.

**M. Michel DULONDEL**

Vous allez être obligés de me supporter. Nous allons quitter le côté urbain puis nous allons aller un peu dans le rural. Je vais vous dire : il y en a « mare ».

Les mares EPN, c'est 100 000 euros de travaux. Le programme a été commencé l'année dernière. Il s'est arrêté un peu. Il y a eu des bugs dans les conventions. Je souhaiterais qu'il reprenne bien car nos mares se vident, les salamandres s'éclipsent et les tritons disparaissent.

**M. Guy LEFRAND**

Michel COCHON, un mot sur les mares.

**M. Michel COCHON**

Il y a effectivement eu un bug l'année dernière. Ce n'est pas de notre fait. Des communes ont fait marche arrière et n'ont pas voulu signer les conventions.

**M. Michel DULONDEL**

Dont moi. La convention était mal rédigée.

**M. Michel COCHON**

La subvention était approximative. On ne pouvait pas donner des subventions au centime près.

**M. Michel DULONDEL**

Cela avait été défini comme suit : 20 % pour les communes et 80 % pour EPN. En cours de route, on a changé les règles du jeu.

**M. Michel COCHON**

Ce n'est pas de notre fait mais de celui de l'agence de l'eau Seine–Normandie qui nous a dit que pour l'instant ce n'était pas 80 mais 60 %. Nous avons donc négocié avec eux afin qu'ils nous remettent cette année les 80 % que nous n'avons pas eus l'année dernière.

Le programme n'est pas arrêté. Un Copil des mares est prévu cette année au cours duquel nous programmerons 25 mares.

**M. Guy LEFRAND**

Y en a plus « mare ». On repart pour un tour : M. CAMOIN.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Ça n'a rien à voir, c'est juste pour confirmer à M. ROUSSEL que le Rassemblement national n'a jamais été invité à une manifestation à la Maison de l'Europe ; je me suis renseigné.

**M. Guy LEFRAND**

Merci pour cette précision. Mme CANEL

**Mme Françoise CANEL**

Bonsoir. Nous étions en train de parler du contrat de territoire. Tout le monde sait que dans celui-ci, il y avait le parc Viking à Gauville. Vous nous avez annoncé que ce projet était retiré. Y aurait-il une révision du contrat de territoire afin d'enlever les 2,4 millions prévus et de les redonner à autre chose ?

**M. Guy LEFRAND**

Comme vous connaissez parfaitement le contrat de territoire, vous savez qu'il y a une clause de revoyure prévue en 2019 probablement au deuxième semestre ou au premier trimestre 2020. Je ne peux pas m'engager au nom du Département mais, au niveau de la Région, les choses ont été claires : pour tout projet qui serait retiré du contrat de territoire, la Région proposera de garder ces financements pour les remettre sur d'autres projets. Pour ce qui est du Département, je ne peux pas m'engager là-dessus. Le contrat de territoire est une prévision. Cela n'oblige personne. Cela engage les financements simplement à partir du moment où le projet lancé. Bien évidemment, ce projet sera retiré dans le cadre de la clause de revoyure qui aura lieu dans quelques mois.

M. VEYRI.

**M. Timour VEYRI**

M. le Président, je vous ai envoyé deux questions écrites. Maintenant que Mme CANEL a abordé le sujet, nous pourrions regrouper les choses afin de ne pas partir dans tous les sens et d'éviter la lassitude. Mme CANEL évoquait l'abandon du parc Viking. J'avais une question précise à vous poser sur ce parc. D'après ce que disait la presse, les difficultés qui vous ont amené à renoncer à ce projet qui était votre bébé, étaient dans le montage technique et financier. Cela arrive. Il se trouve que manifestement la grande question était celle du fameux montage avec la SEMOP. Ce qui est un peu dommage pour nous simples conseillers – peut-être que les collègues Maires ont plus d'informations – c'est que nous ayons appris que la grande difficulté était ce montage dans lequel il y avait le Département et la Région. Je suis évidemment très triste car j'ai passé des nuits à travailler sur la SEMOP afin de faire de brillantes interventions devant vous et finalement tout cela tombe à l'eau. Mais, ma question reste : je n'ai pas très bien compris quelle était la difficulté qui vous a poussé à laisser tomber ce projet et j'aurais aimé que vous nous expliquiez. J'ai, de plus, une question complémentaire : un cabinet a été payé par vous pour nous préparer un montage financier et juridique sérieux. J'ai eu deux chiffres : un de 82 000 € et un autre de 150 000 €. À l'époque, je m'étais ému du choix de ce cabinet qui n'était pas spécialisé en tourisme et qui n'avait vraiment pas les compétences pour porter ce projet. Il semble que vos équipes l'ont trouvé plus compétent que d'autres ce qui vous a conduit à le prendre. J'avais trouvé ce choix audacieux voire risqué. Le résultat des courses c'est qu'apparemment ce qu'a proposé le cabinet conduit l'Agglomération à perdre 150 000 € ou 82 000 € au choix ; en tout cas, c'est beaucoup d'argent. Je voulais en profiter pour vous dire mon étonnement et mon agacement car tout cela aurait pu être évité. Mes questions restent et j'espère que vous pourrez y répondre.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je vais bien évidemment répondre. Il reste une question de M. SENKEWITCH. Je ne sais pas si celle-ci est sur le même sujet.

**M. Georges SENKEWITCH**

Non pas du tout.

**M. Guy LEFRAND**

On reste sur le DOB pour terminer et je vous réponds après. Peut-être pourrions-nous aussi voter les fonds de concours.

**M. José BRIDARD**

C'est une très courte intervention car j'ai eu du temps pour ruminer ma colère.

Je reviens sur l'histoire de la piscine : je ne faisais pas partie des plus optimistes, quand la fusion a eu lieu, sur les retombées qu'elle pourrait avoir sur le territoire rural du plateau de Saint-André. Mais, la piscine était une des choses que je voyais peut-être arriver sous un jour nouveau. Il faut savoir que sur notre territoire, il y a tout le phénomène d'attachement scolaire qui est en jeu. Pour avoir été dans ce bain pendant des années, la grosse difficulté de nos écoles autour de Saint-André et dans le monde rural est d'obtenir des créneaux pour emmener nos classes à la piscine. Pendant un certain temps, la CCPN a essayé de monter un projet de piscine ; c'était très compliqué. Franchement, j'avais de grands espoirs avec la fusion de voir arriver un jour une piscine qui puisse satisfaire nos familles et nos scolaires. Entendre dire tout à l'heure que c'était encore repoussé aux calendes grecques me gêne énormément.

**M. Guy LEFRAND**

Pas aux calendes grecques mais, chaque jour suffit sa peine.

M. VEYRI.

**M. Timour VEYRI**

Je tiens à dire que je suis solidaire de la colère de mon collègue. À l'époque où il y a eu le débat sur EPN, vous avez fait cela à marche forcée et, je dois le dire, en dupant, je pense, beaucoup de monde. Je me rappelle qu'à l'époque vous aviez dit que le Préfet poussait à cette fusion ce qui était faux et il vous a démenti publiquement. Je me rappelle très bien qu'à l'époque mes amis de Saint-André étaient venus me voir en disant : nous allons faire cette fusion car M. LEFRAND est venu nous voir et il nous a promis une piscine. Franchement, je trouve cela un peu dur aujourd'hui. Je ne suis pas de Saint-André mais ce sont des choses qui ne se font pas. Je trouve un peu regrettable d'apprendre aujourd'hui, au détour d'une conversation, que le panier de la mariée était, au final, bien vide.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Nous allons faire les choses dans l'ordre. S'il n'y a plus de questions sur le débat d'orientations budgétaires, je propose de voter la délibération 25 qui concerne l'attribution des fonds de concours.

*Le Conseil communautaire :*

**PREND ACTE ET CONNAISSANCE** du Rapport d'orientations budgétaires 2019 et **DEBAT** des dites orientations budgétaires 2019.

---

## **Communes – Attribution de fonds de concours**

**M. Guy LEFRAND**

Je vous fais grâce de tous les sujets. De nombreuses communes bénéficient d'accompagnement dès maintenant. Nous allons faire simple : qui est contre l'attribution de fonds de concours ? Qui s'abstient ?

*Le Conseil communautaire :*

**DECIDE** le versement des fonds de concours ci-après aux communes d'EPN :

- 5 077,71 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la plantation d'arbres,
- 4 459,90 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la sécurisation de l'école,
- 2 076,70 € à la commune de Champigny-la-Futelaye pour la construction d'un bâtiment destiné au remisage de la lame de déneigement,
- 1 853,71 € à la commune de Coudres pour le remplacement de deux portes coupe-feu à la salle des fêtes,
- 3 860 € à la commune de Croth pour l'acquisition d'une pompe à eau sur châssis routier,
- 465,23 € à la commune d'Epieds pour la réhabilitation des fenêtres de la mairie,
- 70 000 € à la commune d'Evreux pour le remplacement des menuiseries extérieures aluminium de l'ancienne école Joliot Curie Tour n°1,
- 1 848 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour le remplacement du lave-vaisselle et de l'adoucisseur de la salle polyvalente,
- 1 530 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'aménagement d'un terrain de pétanque,
- 805,51 € à la commune de Grossoeuvre pour le remplacement d'un poteau incendie,

- 119 880,76 € à la commune de Guichainville pour la construction d'un second pavillon paramédical,
  - 25 347 € à la commune de Huest pour la deuxième phase de travaux du gymnase,
  - 465,92 € à la commune de Huest pour la fourniture et la mise en place d'une sonorisation sécurisée à l'église,
  - 5 909,38 € à la commune de Huest pour l'acquisition d'un véhicule technique communal,
  - 3 447,67 € à la commune de Jouy-sur-Eure pour le remplacement de deux chaudières pour les logements communaux,
  - 515,90 € à la commune de Jumelles pour l'acquisition de chaises pour la salle du Conseil,
  - 693,50 € à la commune de Jumelles pour l'acquisition de matériel de bureau,
  - 375 € à la commune de Jumelles pour l'aménagement paysager autour de la mairie,
  - 1 002,91 € à la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition de tablettes et d'un vidéoprojecteur pour l'école,
  - 11 250 € à la commune des Baux-Sainte-Croix pour l'agrandissement du columbarium du cimetière,
  - 936,63 € à la commune des Ventes pour la sécurisation d'un local technique,
  - 7 226,72 € à la commune des Ventes pour l'aménagement de la cour de l'école des Marelles,
  - 700 € à la commune de Lignerolles pour la mise en place d'une rampe d'accès à la salle communale,
  - 3 870,85 € à la commune de Lignerolles pour l'aménagement d'un abri pour la tombe du Duc de Beaufort,
  - 350 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la remise en état de la tombe d'un ancien combattant,
  - 781,47 € à la commune de Miserey pour le remplacement d'une bouche incendie,
  - 914 € à la commune de Miserey pour le remplacement du portail du gymnase,
  - 6 443,50 € à la commune de Reuilly pour la remise en état de deux chemins ruraux,
  - 1 556,50 € à la commune de Tourneville pour l'acquisition de mobilier urbain,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

---

### Questions écrites

#### **M. Guy LEFRAND**

Nous allons pouvoir passer aux deux questions écrites de M. VEYRI. La première concerne le parc Viking. J'ai eu l'occasion d'en parler avec les collègues Maires car il me semblait normal de leur donner en premier l'information. J'ai décidé de retirer le projet de parc Viking. Il ne s'agit pas d'un problème de SEMOP. C'est une histoire sortie par certains et reprise par certains médias. Le Département pouvait tout à fait entrer au capital de la SEMOP en qualité de tiers investisseur comme la Région avait prévu de le faire, sans être soumis à une procédure de publicité ou de mise en concurrence. Oui, le Département pouvait contribuer au financement du projet SEMOP. Que certains souhaitent ne pas tenir les engagements qu'ils avaient pris, c'est un sujet. En tout cas, la SEMOP n'en était pas un du tout. J'ai décidé de retirer le parc Viking, je l'ai dit, parce que nous devons créer des activités structurantes sur notre territoire et sur l'Agglomération au service de l'emploi et au service du développement et de la renommée de nos communes. Je pense – et je persiste à penser – que nous devons développer une notoriété positive autour d'un projet grand public sur notre territoire. Je n'ai pas su convaincre certains habitants mais surtout les Maires de la viabilité et de l'intérêt de ce projet. Si je l'ai retiré, c'est parce qu'en tant que Président de l'Agglomération, je suis le représentant des Maires et des élus de ce territoire et qu'il était hors de question pour moi, à partir du moment où je voyais que je n'avais pas su communiquer et expliquer et que des réticences importantes subsistaient, de continuer. Ce sont les Maires qui m'ont fait changer d'avis ; ce sont eux qui m'ont poussé à retirer ce dossier. C'est en ce sens que je l'ai fait.

Contrairement à d'autres, à d'autres niveaux, je ne m'enferme pas dans mes certitudes. Je pense qu'il faut savoir écouter. Nous en avons parlé l'autre jour en conférence des Maires. Même si certains ont regretté cette décision, même si des habitants d'Évreux et d'ailleurs m'avaient fait part de leur intérêt pour ce projet parce que cela pouvait créer de l'emploi, il me semble nécessaire de pouvoir répondre à la juste inquiétude voire à la juste réticence des Maires. C'est pour cette raison et cette unique raison que j'ai retiré ce projet de parc Viking. Pour autant, je l'ai annoncé en conférence des Maires et je le répète aujourd'hui, nous constituons un groupe de travail afin d'élaborer des projets qui pourront développer le tourisme sur notre territoire en conciliant à la fois le développement économique et le cadre de vie. J'ai déjà vu plusieurs collègues Maires volontaires pour y participer.

Nous avons effectivement dépensé 80 000 € d'études. Celles-ci n'étaient pas négatives puisque nous avons eu deux réponses pour ce parc Viking ce qui montre bien la faisabilité de ce projet. Des partenaires étaient prêts à investir 80 000 € dans ce projet. Les études n'étaient donc pas négatives ni inutiles. Je peux ressortir toutes les études que vous avez faites de 2008 à 2014 et qui n'ont abouti à rien. On peut jouer à ça. Nous avons tous ici mené des études qui parfois n'aboutissent pas. C'est l'objectif. Si nous étions sûrs que toutes aboutissent, nous n'aurions pas besoin d'en faire. Voilà ce que j'avais à vous dire sur le parc Viking.

M. VEYRI pour la deuxième question.

**M. Timour VEYRI**

Je me félicite évidemment de votre décision. C'est la première fois que vous reconnaissez une erreur publiquement. Je sais que cela a dû vous coûter. Je tiens à vous remercier car c'est un geste qui était nécessaire pour arriver à une certaine forme d'apaisement de notre Agglomération. Je voulais également saluer les élus qui se sont mobilisés sur ce sujet ainsi que les habitants et notamment le collectif qui a fait un travail remarquable. Quand je vous pose la question sur le coût qui a été celui de cette étude, ce n'est pas uniquement en référence à d'autres études. Par définition, une étude coûte de l'argent. C'est aussi parce qu'il me semblait que le cabinet n'était pas compétent pour travailler sur ce dossier. D'ailleurs, la presse s'en était émue. Ce n'est pas la peine que je rappelle pourquoi j'avais trouvé que cette commission qui l'avait choisi n'était pas des plus transparentes. Cela a du sens et une importance parce qu'à un moment ou un autre ce qui va rester dans notre mémoire collective, c'est la décision pour laquelle ce projet a été arrêté.

Il me semble important que l'on sache pourquoi. On est entre nous : je ne suis pas du tout convaincu par l'argumentation qui est la vôtre.

**M. Guy LEFRAND**

Ce n'est pas grave.

**M. Timour VEYRI**

Je sais bien mais je vous fais part de mon sentiment. Je trouve que vous faites très bien les trémolos mais on sent tout de même qu'il y a eu derrière un problème juridique.

**M. Guy LEFRAND**

Non. Vous pouvez raconter n'importe quoi mais cela ne change rien à l'affaire.

**M. Timour VEYRI**

M. le Président, vous dites qu'il n'y a pas de problème juridique mais, votre crédibilité en la matière est un peu entamée depuis quelques mois. Ce n'est pas le sujet.

[Huées]

**M. Timour VEYRI**

J'aurais donc aimé avoir tout de même une explication. Y a-t-il eu ou non un problème avec le modèle de la SEMOP ?

**M. Guy LEFRAND**

Non. Je vous ai déjà répondu au moins trois fois.

**M. Timour VEYRI**

Dans ce cas, cela veut dire que soit la Préfecture ment, soit le Département ment. À un moment, vous avez parlé de « certains qui » Qui sont ces « certains qui » afin que nous comprenions ce qu'il se passe car, là, il y a tout de même beaucoup de sous-entendus ? Je n'ai pas la chance d'avoir toutes les informations. J'aimerais savoir qui sont ces certains dont vous parlez.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Concernant le cabinet GV2A que vous mettez en cause, je vous rappelle que votre équipe et vous-même l'avez fait travailler en 2012 dans le cadre également d'un montage de PPP (partenariat public-privé). À l'époque, deux ans avant que nous arrivions aux affaires, vous estimiez que c'était un cabinet très compétent et parce que nous l'avons fait travailler, il est devenu un cabinet incompetent. Dont acte.

Avez-vous une deuxième question ?

**M. Timour VEYRI**

Absolument. J'ai une deuxième question. Merci, M. le Président.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous en prie.

**M. Timour VEYRI**

Elle concerne le festival rock et elle est extrêmement courte. Nous avons appris dans la presse qu'un certain nombre de factures avaient été cachées à la Ville d'Évreux pour empêcher le Conseil municipal de connaître le coût réel du festival rock pour la commune d'Évreux.

*[Protestations d'élus]*

**M. Timour VEYRI**

La subvention d'EPN est de 50 000 €. Je voulais juste que vous me confirmiez que contrairement à ce qu'il s'est passé à la Ville d'Évreux, il n'y a pas eu, à l'Agglomération, de factures soustraites à l'attention des Maires et des élus.

**M. Guy LEFRAND**

L'Agglomération d'Évreux ne subventionne pas le festival à hauteur de 50 000 € mais de 80 000 €. La Ville a également accompagné Normandy rock en 2017. À partir de 2018, nous avons travaillé avec un partenaire privé qui nous a permis de limiter les risques. Comme vous le font remarquer un certain nombre de collègues ici et qui nous en ont parlé clairement en conférence des Maires, les élus siégeant ici ne souhaitent pas que l'on mélange la politique politicarde de la Ville d'Évreux avec le travail sérieux mené au sein de ce Conseil communautaire. La réponse est très simple en ce qui concerne l'Agglomération...

*[Applaudissements]*

**M. Guy LEFRAND**

En ce qui concerne l'Agglomération, le festival rock est subventionné de manière totalement transparente à hauteur de 80 000 € par an et il n'y a aucune facture cachée. Je vous remercie.

Mes chers collègues, notre séance est terminée. Bernard BROCHOT nous offre un petit pot derrière. Merci.

---

*La séance est levée à 20 heures 45.*